



*COMPTE RENDU*

*DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*EN DATE DU 30 novembre 2020*

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

Le 30 novembre 2020

La réunion se déroule par voie dématérialisée.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Dominique VERSINI

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET



Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

M. Bertil FORT

*Le quorum est atteint.*

## SOMMAIRE

Question de pré-conseil déposée par le collectif de la rue René Boulanger relative à l'aménagement de leur rue.....	5
Question du comité des habitants Gare du Nord la Chapelle relative à l'avenir du Projet Gare du Nord.....	8
Question de l'orchestre d'harmonie du chemin de fer du Nord relative à leurs locaux.....	13
Question des parents délégués des écoles maternelles ou élémentaires Paradis, Chabrol et Schwartzenberg relative à la fermeture de l'école Paradis.....	16
Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10 <sup>e</sup> relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.....	18
Projet de délibération : MA102086.....	23
Projet de délibération : MA102087.....	23
Projet de délibération : MA102088.....	23
Projet de délibération : MA102089.....	24
Projet de délibération : MACOMILIII.....	24
Projet de délibération : 2020 DAE 265.....	25
Projet de délibération : 2020 DAE 290.....	25
Projet de délibération : 2020 DFPE 118.....	26
Projet de délibération : 2020 DFPE 152.....	26
Projet de délibération : 2020 DFPE 166.....	27
Projet de délibération : 2020 DFPE 172.....	27
Projet de délibération : 2020 DFPE 173.....	28
Projet de délibération : 2020 DFPE 160.....	28
Projet de délibération : 2020 DFPE 141.....	29
Projet de délibération : 2020 DFPE 149.....	29
Projet de délibération : 2020 DFPE 167.....	29
Projet de délibération : 2020 DLH 97.....	30
Projet de délibération : 2020 DLH 104.....	31
Projet de délibération : 2020 DLH 120.....	31
Projet de délibération : 2020 DLH 176.....	31
Projet de délibération : 2020 DLH 285.....	33
Projet de délibération : 2020 DLH 306.....	34
Projet de délibération : 2020 DLH 311.....	34
Projet de délibération : 2020 DVD 44.....	35
Projet de délibération : 2020 DVD 60.....	36

Projet de délibération : 2020 DAC 668.....	37
Projet de délibération : 2020 DEVE 67.....	37
Projet de délibération : 2020 DFA 65.....	38
Projet de délibération : 2020 DU 104.....	39
Projet de délibération : MA102090.....	40
Projet de délibération : DASCO 100.....	42
Projet de délibération : DASCO 137.....	42
Projet de délibération : DDCT 98.....	43
Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10e relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.....	44
Vœu de la majorité municipale relatif à la mise en œuvre dans le 10e arrondissement de la préemption des baux commerciaux prévue par la Ville de Paris dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.....	44
Vœu de la majorité municipale relatif à l'évacuation d'un campement de migrants place de la République.....	46

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Mme CORDEBARD déclare la séance ouverte.

Elle donne la parole aux auteurs de la première question de pré-conseil.

**QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DÉPOSÉE PAR LE COLLECTIF DE LA RUE RENÉ BOULANGER  
RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LEUR RUE**

Mme NICOLAS donne lecture de la question suivante :

*Madame la Maire,  
Mesdames, messieurs les Adjointes,  
Mesdames, messieurs les Conseillers d'Arrondissement,*

*Les habitants et les commerçants de la rue René Boulanger ont créé le Collectif pour résoudre différents problèmes de propreté et d'insécurité récurrents liés notamment au stationnement de surface et corriger une iniquité de traitement entre les 2 tronçons de la rue.*

*En effet, la portion de la rue située entre la place de la République et la rue de Lancry est laissée à l'abandon par la Mairie. L'insécurité est favorisée par la présence d'un mur aveugle côté impair, par un container à vêtements véritable dépotoir alors que l'antenne de la Croix Rouge est à deux pas et par des toilettes publiques qui servent à tout sauf à leur usage naturel.*

*Ce côté de la rue, moins fréquenté, sert quotidiennement de toilettes publiques pour des personnes qui se soulagent en urinant un peu partout et en déféquant entre les voitures avec le spectacle que cela montre à nos enfants amenés à croiser ces individus, ainsi que pour les enfants qui fréquentent l'école chinoise.*

*La circulation des voitures et l'étroitesse des trottoirs mettent d'ailleurs en danger ces élèves, faute d'aménagement et d'interdiction pour les voitures d'emprunter cette partie de la rue.*

*Par ailleurs, la proximité avec la place de la République justifierait à elle seule un réaménagement, compte tenu de la fréquentation et de la multiplication des rassemblements et manifestations sur la place de la République.*

*L'iniquité flagrante résultant des travaux d'aménagement réalisés depuis longtemps sur une seule partie de la rue, du côté des théâtres, n'est plus admissible après environ 10 ans de promesses de travaux à venir, annoncés dès la fin des travaux de la place, puis renouvelées au moment des travaux de l'hôtel Marriott Renaissance.*

*Aujourd'hui, les riverains de la rue René Boulanger souhaitent à nouveau attirer l'attention du Conseil Municipal de l'arrondissement sur l'état d'insalubrité et d'insécurité permanent de cette partie de la rue.*

*Les riverains, commerçants comme résidents permanents, regrettent l'immobilisme de la municipalité qui malgré des saisines nombreuses et répétées n'apporte aucune réponse claire.*

*En dépit des propos de Monsieur FÉRAUD en 2014, maintenant sénateur et fraîchement élu au sein de l'actuelle majorité, de reprendre l'aménagement de cette partie de la rue restée en souffrance à l'ouverture de l'hôtel Renaissance rien n'a été entrepris après plus de 7 ans.*

*Dès 2017, Madame CORDEBARD, maire de l'arrondissement alors nouvellement élue, a été alertée par courriers ou au cours de réunions diverses et variées de l'état de plus en plus préoccupant de la rue. La seule initiative prise en 3 ans pour tenter de satisfaire l'attente des riverains a consisté à mettre en place quelques bacs à fleurs.*

*Ce dispositif, présenté comme provisoire et première étape d'un projet de semi-piétonisation, n'a rien changé. Les bacs servent de poubelles de rue et sont régulièrement déplacés par les véhicules en stationnement, alors que les riverains, également contribuables, avaient souligné le coût élevé de cette dépense et son caractère inadapté.*

*Pour rappel, Madame la Maire a inscrit dans son programme au même titre que l'ensemble des candidats, dans son tract relatif à sa réunion publique du 10 mars 2020, la piétonisation, reconnaissant une nouvelle fois le bien-fondé et la légitimité de la demande des riverains.*

*Dans ce contexte, nous avons demandé début septembre 2020 une réunion sur site qui nous a permis de rencontrer Mr Élie JOUSSELLIN et Mme Pauline JOUBERT qui s'étaient engagés à revenir rapidement vers le collectif et les riverains. Depuis silence radio aucun compte rendu ni retour attestant de la prise en compte de nos demandes malgré leur promesse d'initier rapidement des actions de court terme et de communiquer les prochaines étapes du projet de semi-piétonisation.*

*Les riverains, commerçants comme résidents, regrettent ce silence inadmissible de la mairie et demandent à la municipalité la transparence sur ses intentions dans la mise en œuvre de ce projet. L'incompréhension est d'autant plus grande que les demandes des riverains sont en totale cohérence avec le projet politique de la Maire de Paris et de sa majorité au conseil de Paris.*

*Véritable poche d'insécurité et de saleté, les témoignages s'accroissent sur les réseaux sociaux. Les clients des deux hôtels étoilés de la rue sont choqués par l'insécurité qui règne dans le quartier.*

*Les habitants de la rue René Boulanger ont aujourd'hui besoin de visibilité. Nous souhaitons donc savoir si la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement compte tenir son engagement de campagne concernant notre rue. Si oui, quel est le calendrier prévu pour les travaux? La mise en place d'éclairages et la pose de caméras de vidéo protection devraient déjà pouvoir intervenir dans les plus brefs délais.*

*Nous sommes à la disposition de la Mairie et élus du conseil pour travailler ensemble sur le réaménagement de notre rue et pour répondre à toutes vos questions.*

**Mme VASA** apporte une précision sur la question de la propreté. La rue est balayée tous les jours à première heure. L'entièreté de la rue est lavée chaque semaine et une deuxième fois chaque semaine le jeudi.

Le collecteur de vêtements sera retiré car il est difficile de le maintenir dans un état correct.

Le collectif sera invité à participer au renouvellement du plan de propreté. Des réunions publiques seront organisées pour que les habitants puissent faire part de leurs suggestions et difficultés.

**Mme JOUBERT** rappelle que des échanges ont eu lieu avec le collectif, avant qu'il ne soit un collectif, ainsi qu'avec d'autres collectifs portant un projet de rénovation de la rue qui a été proposé sans être retenu à deux éditions du budget participatif. Des échanges ont aussi eu lieu avec l'association des commerçants de la rue. Madame CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, et toute son équipe municipale ont pleinement conscience de la nécessité d'agir, raison pour laquelle le projet a été proposé dans le programme de la majorité lors des dernières élections municipales

Concernant le calendrier, il est souhaité que le projet de la rue René Boulanger puisse être mis à l'ordre du jour dès le début de 2021 après une phase de pré-étude et une phase de concertation en fin d'année 2020. L'objectif est de démarrer les travaux en 2022.

Mme JOUBERT esquisse la présentation d'un projet qui serait soumis à la concertation. Il s'agit de végétaliser de manière ambitieuse et si possible en pleine terre en récupérant l'espace public pour le rendre aux riverains et aux enfants. La possibilité de végétaliser devant le mur aveugle sera étudiée ainsi que le développement du *street art* ou à l'art en général.

Il est souhaitable d'apaiser les circulations avec une aire piétonne, une limitation à 20 km/h, une circulation cycliste plus fluide mais également avec la suppression de la majeure partie ou de la totalité du stationnement. Un travail sur l'éclairage et son amélioration est également nécessaire. Concernant la sanisette, il a été vérifié auprès du prestataire qu'elle était utilisée et la retirer reviendrait à engendrer davantage d'incivilités dans l'espace public. Son déplacement est à l'étude. Il faut enfin que cet espace donne l'occasion de proposer d'autres formes d'occupations de l'espace public dans la concertation.

**M. FORT** remercie le collectif d'avoir porté cette question. Il rappelle l'avoir rencontré durant la campagne. Il avait tenu à inscrire cet engagement dans le programme qu'il défendait. Il renouvelle son soutien à l'initiative du collectif.

Dans le 10<sup>e</sup>, plusieurs endroits identifiés, dont la rue René Boulanger pourraient être réaménagés de la même façon permettant à la fois d'embellir un quartier, d'y améliorer la sécurité, la propreté, les mobilités et la vie locale. Plusieurs idées paraissent intéressantes, telles que la piétonisation avec une zone à 20 km/h, l'installation d'une caméra de surveillance à l'endroit du mur aveugle, mais aussi le réaménagement de la place Johann Strauss afin qu'elle puisse être végétalisée et que les terrasses des restaurants puissent s'y étendre en permanence.

Il pense que ses collègues de la majorité ont ici la double occasion de tenir une promesse de campagne mais aussi de mettre en œuvre un changement positif et durable. Il souhaite que le calendrier présenté puisse être respecté.

**Mme CORDOBARD** déclare que la majorité aura le plaisir de cheminer avec M. FORT sur ce projet qui fait partie de ses engagements de campagne.

**Mme NICOLAS** répond sur quelques points. Elle conteste que le balayage soit effectué quotidiennement. La chaussée n'est pas dégagée du mobilier dans les 24 heures mais il faut parfois attendre jusqu'à trois jours. Quant à la sanisette, elle souligne qu'elle attire davantage la prostitution et la drogue. Plusieurs plaintes ont été déposées auprès du commissariat. Elle rapporte également avoir appelé 43 fois le 17 en l'espace d'une semaine, sans résultat faute de moyens.

Selon elle, le *street art* actuel est très laid.

Elle souhaite progresser sur le calendrier car la Covid. Elle demande des dates plus précises et pense que la date de début de travaux en 2022 est trop tardive. Elle propose de supprimer immédiatement le stationnement en surface et de rajouter de l'éclairage.

**Mme CORDEBARD** remercie Mme NICOLAS. Elle précise que l'installation de caméras de surveillance n'est pas du ressort de la Ville mais reste une prérogative de la Préfecture de police. Elle partage l'idée selon laquelle il manque d'effectifs de police dans l'arrondissement.

### Question du comité des habitants Gare du Nord la Chapelle relative à l'avenir du Projet Gare du Nord

**Mme LEQUEUX** donne lecture de la question relative à l'avenir du projet Gare du Nord.

*Après des mois d'incertitude quant à l'avenir du Projet Gare du Nord le couperet est tombé !*

*La SNCF et la Mairie de Paris se sont accordées pour lancer une rénovation de la Gare du Nord sans concertation avec les associations, riverains et habitants du quartier. Accord qui a fait l'objet d'une conférence de presse lundi dernier. Or, notre Comité avait rendez-vous le 12 octobre dernier à la Mairie de Paris, avec ses représentants et la Direction de l'Urbanisme, pour rappeler nos points de désaccord avec le projet. Le rendez-vous a été annulé du jour au lendemain sans aucune explication !*

*Cet accord maintient l'orientation générale du projet initial et, en particulier, la construction d'un immense bâtiment, dédié au commerce à grande échelle, au détriment de la qualité de vie des riverains et sans notable amélioration du service pour les voyageurs.*

*La signature de ce protocole préoccupe notre Comité au plus haut point et suscite bon nombre d'interrogations :*

*- Ce complexe commercial va engendrer des flux supplémentaires et des nuisances diverses dans un quartier déjà totalement asphyxié, tant pendant la période des travaux que pendant la période de son fonctionnement (livraison, déchets...) L'accord ne prévoit aucune perspective d'utiliser le réseau ferré pour alimenter le chantier, les approvisionnements futurs et l'évacuation des déchets. Cela nous paraît incompréhensible !*

*- Comment concevoir une « dépose minute » rue du Faubourg Saint-Denis ? Sur des trottoirs rétrécis à cet effet, au détriment du flux quotidien de piétons ? Sur les voies de bus ?*

*- L'ouverture de ce centre commercial va encore fragiliser les commerçants du quartier, déjà mis à mal par la pandémie. Cela conduit à la fin des commerces de proximité et des restaurants du quartier.*

*- La concentration de personnes dans ce type de pôle commercial dense est-il compatible avec ce que l'on sait de la propagation des virus, quels qu'ils soient, soit de personne à personne, soit par le biais des systèmes de chauffage ou de climatisation ?*

*- Nous constatons déjà des nuisances (klaxons et embouteillages y compris le soir) dans l'actuelle gare des bus. Que va-t-il en être lors de la phase de travaux et, ultérieurement, après la construction du bâtiment qui va encore réduire l'espace de circulation des bus ? Comment vont être assurés le confort et la sécurité des voyageurs ?*

- Concernant les vélos, nous saluons l'augmentation du nombre de places. A priori 3 000 dans l'enceinte de la gare. Mais la ville s'est engagée pour la création de 3 000 places supplémentaires aux abords de la gare. Sous quelles formes seront-elles créées ? Arceaux ? Vélo-box ? Autres formes ? Le quartier dispose-t-il d'emplacements suffisants disponibles, sans nuire à la circulation des piétons et en préservant le paysage de la rue ?

- Notre Comité a toujours demandé une ouverture vers le Boulevard de la Chapelle et le 18<sup>e</sup>. La réalisation d'une ouverture vers le nord, avec une passerelle, est envisagée mais elle est liée au résultat de l'étude de faisabilité dont les conclusions doivent arriver fin du premier semestre 2021, avec une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros. Aucune obligation de résultat à ce jour ! Et si passerelle il y a, sera-t-elle ouverte à tous vents (comme celle reliant le jardin Éole) ? Sera-t-elle sécurisée si elle est en hauteur, pour éviter tout accident ? Un minimum de respect des citoyens voudrait qu'il s'agisse, pour le moins, d'une passerelle couverte et offrant au minimum des sièges pour les personnes âgées ou souffrantes reliant l'hôpital Lariboisière. Est-ce prévu ?

Conclusion : Beaucoup de questions qui nous conduisent à maintenir notre opposition globale à ce projet, même avec les quelques avancées à la marge figurant dans le protocole.

M.CLERWALL déclare que le groupe écologiste salue l'engagement du comité pour un projet qui donne la priorité aux usagers et aux habitants. Les points aveugles sont encore très nombreux et l'exemple emblématique en est la passerelle devant assurer une ouverture sur le quartier. Le cahier des charges est flou et le financement reste à mettre en place.

L'accord entre la Ville et la SNCF présente un déséquilibre entre avancées et désavantages même s'il y a plus de ressources pour l'aménagement des abords de la gare, des mesures renforcées pour l'accès direct des usagers aux trains et davantage de places pour les vélos. Les surfaces commerciales restent malheureusement très significatives. La Gare du Nord reste positionnée comme une source de ressources pour la rénovation d'autres gares en Île-de-France. Le groupe écologiste n'a rien contre la péréquation. Par contre, il paraît fragile de conditionner la rénovation d'autres gares au succès commercial d'un partenariat public/privé dans un centre déjà très dense à Paris. Par ailleurs, nous ignorons les hypothèses de base de la SNCF concernant les ressources financières que la SNCF espère en tirer.

Le groupe pense que cet accord est un jalon, une étape et des séquences de travail s'ouvrent maintenant. Dans la mesure où le projet doit se réaliser dans la forme proposée, le groupe travaillera pour fabriquer à Paris des espaces pour une économie sociale et solidaire et des équipements d'action sociale. Ce besoin de travailler ensemble est d'autant plus pressant que la Ville dans l'article 3 de l'accord déclare qu'elle ne formulera pas de recours et n'en soutiendra pas sous condition que l'accord soit respecté. Il faut donc travailler pour assurer que ce qui est proposé dans l'accord soit finalisé de manière optimale pour l'arrondissement. Madame la Maire s'est déjà engagée à assurer son travail de partie prenante et le groupe s'engage dans le même sens.

Le groupe écologiste reste opposé au projet commercial démesuré, déplorable tant du point de vue économique que social et environnemental. Il est également opposé à l'opacité de la démarche qui a conduit à ce résultat. Il reste aussi opposé sur le principe des 46 années de concession. Le groupe reste un partenaire pour minimiser les impacts négatifs du projet et d'en maximiser le bénéfice pour l'arrondissement.

**M. JOUSSELLIN** remercie au nom du groupe communiste le comité des habitants Gare du Nord La Chapelle pour sa question.

Il s'étonne qu'une délibération ne soit pas prévue au sujet du protocole signé la semaine passée entre la Ville de Paris et la SNCF.

« C'est une véritable privatisation de la gare qui est prévue à terme. Les communistes ne peuvent qu'émettre un avis défavorable sur ce montage financier qui ne vise qu'à privilégier le privé au détriment du bien commun. » Tels sont les mots du communiqué des élus et militants du Parti communiste du 10<sup>e</sup> arrondissement, publié le lendemain de la présentation du projet initial, le 10 juillet 2018. Force est de constater que le protocole d'accord ne change rien sur ce point. Le financement du projet reste problématique. Les élus communistes ne peuvent que regretter ce protocole et l'auraient rejeté si on avait demandé leur avis. C'est le sens du communiqué du Président du groupe communiste et citoyen au Conseil de Paris qui notait que ce projet, hier inadapté, est aujourd'hui obsolète alors que les petits commerçants font l'objet de toutes les orientations. L'orientation initiale du projet est inchangée, avec le maintien d'un fort développement des surfaces commerciales dans un quartier saturé et le maintien d'un énorme bâtiment du côté de la gare des bus qui réduira l'espace de circulation et sera source de nuisances pour les riverains.

Ainsi qu'il est noté dans la question, on ne peut pas dire qu'il n'y a aucune avancée. Ayant participé à la quasi-totalité des réunions de concertation depuis deux ans, il y trouve un certain nombre de choses qui avaient été demandées. Les voyageurs du TER pourront accéder à leurs trains sans monter au hall départ. On peut citer l'extension du parc à vélos, la suppression de la salle de spectacle. Il pense à l'étude de faisabilité pour une ouverture de la gare vers le Nord. Autant de choses qui avaient été demandées collectivement depuis deux ans. Ces avancées sont aussi dues à la mobilisation des habitants, des associations de riverains et de voyageurs et à la mobilisation de l'équipe municipale.

Les communistes regrettent la signature de ce protocole mais des avancées ont été obtenues par la Maire de Paris. Les communistes continueront à être aux côtés des habitants du quartier pour exiger un autre projet et demander que les services publics soient réintroduits dans le projet. Il ne faut pas que les habitants soient les oubliés de ce projet et le point le plus gênant dans ce protocole est de voir que rien n'a été prévu pour les années de travaux à venir. L'idée a été émise que l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des déchets se fasse par le train pour limiter le nombre de camions dans le quartier.

**M. DELPLANQUE** remercie le comité pour sa question. La Ville de Paris va retirer son recours contre les permis de construire du projet de rénovation de la Gare du Nord. La Maire de Paris a obtenu des avancées. De nombreux défauts du projet initial persistent, notamment la densité commerciale toujours aussi forte. Cela n'est pas étonnant du moment que le modèle économique du projet ne change pas. L'objectif du concessionnaire restera durant les presque 50 années de la concession la rentabilité et la performance économique plutôt que l'efficacité du service public rendue par la gare. Ce modèle choisi par le gouvernement et la SNCF a conduit à un véritable chantage envers la Maire de Paris. En effet, l'abandon du projet engendrerait l'impossibilité de rénover d'autres gares en Île-de-France. Les régions et l'État ont réduit leurs investissements et ont fini par décider que les investissements dans le réseau de transport régional ne seraient réalisés que par la réussite d'un centre commercial dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agit d'un choix de société. Génération.s pense qu'il est primordial que l'État et les pouvoirs publics ne se désengagent pas de leurs responsabilités vis-à-vis du service public. Le groupe regrette que le choix de continuer ou non le rapport de force avec la SNCF n'ait pas été soumis à une concertation plus large impliquant citoyens et usagers.

Des avantages ont été obtenus par la négociation. Il n'est pas trop tard pour continuer à lutter contre ce projet. Le groupe Génération.s soutien le comité des habitants dans le combat juridique qu'ils ont décidé de mener.

**M. FORT** remercie le comité pour sa question. Il regrette que la Mairie du 10<sup>e</sup> et la Mairie de Paris aient pu laisser croire qu'un projet fondamentalement différent était possible.

Comme rappelé dans son vœu lors du conseil de septembre, depuis 2015, la Mairie a co-construit ce projet avec Citrus et la SNCF. Elle l'a fait voter en Conseil de Paris en juillet 2019 et avait signé un protocole d'engagement pour les aménagements. Il laissera l'exécutif répondre quant à la méthode ayant consisté à utiliser de façon cynique certains collectifs, certaines associations et certains élus pour renégocier un accord avec la SNCF.

Dans sa version actuelle, le projet est positif pour trois raisons. La création de nouvelles surfaces pour faire face à l'augmentation du nombre de voyageurs qui passera de 700 000 par jour à 900 000. La deuxième raison est le financement des aménagements autour de la gare avec la piétonisation du parvis, un parking de vélos, et une plateforme de logistique. La troisième raison est le modèle de financement car les Parisiens n'auront pas à payer un seul centime.

Le dépose-minute ne sera pas situé sur la rue du Faubourg St-Denis mais dans le renforcement au n° 178.

Les surfaces commerciales n'ont pas diminué. Elles répondent à des attentes des voyageurs et permettent de rendre viable la modernisation de la plus grande gare d'Europe.

Quant aux nuisances liées aux travaux, il y en aura certainement mais elles ont été prises en compte durant la phase de construction du dossier. Les travaux seront essentiellement d'intérieur sans démolition totale. Il sera fait appel à des matériaux préfabriqués à assembler sur place. Le chantier se conformera à deux règles : la charte « Chantier de faible nuisance » avec des bâches de protection et des filtres à air et la charte de « Chantier exemplaire » avec optimisation des circuits d'approvisionnement. Un « Référent chantier » fera le lien avec les riverains et pourra répondre aux questions. Il invite la Mairie à communiquer les coordonnées de ce référent.

S'agissant de la passerelle, il partage les craintes qui ont été exprimées et espère des réponses claires de l'exécutif.

Il souligne que son groupe et lui seront vigilants quant au respect des engagements pris par la Mairie de Paris et la SNCF.

**Mme CORDEBARD** déclare avoir compris en entendant M. FORT se faire le VRP du projet, les raisons des désaccords avec lui sur ce projet depuis le début.

**Mme JOUBERT** remercie le comité pour cette interpellation. Les élus ne se satisfont pas pleinement de l'accord qui a été conclu. Elle estime toutefois qu'il reprend une grande partie des demandes formulées depuis plusieurs mois par la Ville et les différents collectifs.

Une avancée majeure concerne la modification du phasage des travaux. Les travaux nécessaires aux trajets quotidiens et à l'accueil seront réalisés entre 2022 et 2024. Les travaux liés aux surfaces commerciales seront réalisés dans un deuxième temps.

Tous les collectifs de riverains qui le souhaitent seront étroitement associés aux réunions de suivi de l'évolution du chantier et de réduction des nuisances.

La SNCF refuse toujours que le fret ferroviaire soit utilisé pour les travaux du fait de la « saturation » du réseau. Le groupe continuera à formuler cette demande dans les échanges avec la SNCF.

La SNCF a accepté de poser des capteurs de bruit avec des sanctions contre les entreprises faisant du bruit hors normes. Les élus de l'arrondissement y seront vigilants et comptent sur les comités pour les informer et les interpeler.

Le deuxième point important est l'assouplissement de l'organisation des circulations avec le renoncement à séparer les flux de départ et d'arrivée.

Un troisième point important est l'intermodalité, avec les 3 000 places pour les vélos du côté de la SNCF et 3 000 places du côté de la Ville. Leur positionnement donnera lieu à des échanges et sera intégrée à la concertation. Le parking souterrain sera réaménagé pour des places de dépose et de reprise taxi et VTC. Le parvis sera dédié aux mobilités douces.

Le quatrième point est la dédensification du projet. Elle n'est pas suffisante, mais il faut rappeler que les surfaces de commerces ont été réduites de 7 500 mètres carrés. La façade du bâtiment du côté Faubourg St-Denis a été abaissée jusqu'à 12 mètres. La question du virus a été posée mais on peut imaginer vivre sans ce virus au moment de l'aboutissement du chantier.

La SNCF a renoncé aux espaces de bureaux d'une surface de 7 100 mètres carrés pour étudier l'installation de la police régionale des transports.

L'ouverture de la gare sur le 10<sup>e</sup> arrondissement et la passerelle ont donné lieu à deux engagements. Une étude et un engagement budgétaire de 20 millions d'euros. Les élus seront vigilants à ce que les résultats de l'étude débouchent soit sur les travaux, soit permettent de renégocier pour tenir l'engagement sous une autre forme.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans la mobilisation de collectifs comme le comité qui a pesé dans le débat. Il peut compter sur la mobilisation des élus pour le suivi et la bonne réalisation des travaux.

**Mme CORDEBARD** déclare que les propos tenus explicitent ce qui a conduit la Ville à signer ce protocole d'accord. Pour les habitants du 10<sup>e</sup>, les élus et la Maire, ce projet consenti par la SNCF après un rapport de force n'est certainement pas le projet idéal. Ce qui a été obtenu pour le 10<sup>e</sup> est conséquent en particulier concernant des choses qui ne figuraient pas dans le permis de construire comme les aménagements des sous-sols pour les déposes-minute taxis et VTC qui permettront d'aménager les alentours de la gare.

Le phasage des travaux obtenu est très important. Tout au long de la période et avant le début de la deuxième phase, les élus auront l'occasion de se prononcer et de continuer à faire pression au sujet de cette deuxième phase entre 2022 et 2024.

Beaucoup de questions, d'interrogations et d'inquiétudes restent sur la table. Nous serons vigilants sur le respect des engagements pris. Ce protocole est signé avec une demande d'engagement de la part de la SNCF. La mobilisation des habitants, des collectifs et des citoyens compte désormais pour le respect de ces engagements. La question de la gestion de la phase des travaux est restée à l'état d'ébauche. Les grands principes ne se traduisent pas du tout sur le plan pratique. Il faudra mettre en place un comité de surveillance. La Maire de Paris l'a exigé de la SNCF et la municipalité du 10<sup>e</sup> y participera activement et fera en sorte que le comité puisse y avoir sa place.

Les inquiétudes portent aussi sur d'autres travaux annoncés pour le secteur et notamment ceux du CDG Express pour lesquels des plans de la phase travaux n'ont pas été communiqués de façon assez claire. Il faudra aussi rester vigilant sur la partie gestion des commerces. Dans sa volonté de voir la Ville signer ce protocole, la SNCF et Ceetrus ont fait beaucoup de promesses, notamment sur l'accompagnement des commerces. Elle sera vigilante pour que toutes ces promesses soient tenues, notamment quant au financement et l'accompagnement des commerces locaux. Elle rappelle que la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) avait émis un avis négatif sur le projet.

Concernant les engagements sociaux de la SNCF, tout le discours annonçant la disparition de la misère et des difficultés associées à la vie autour d'une grande gare était évidemment faux. Il faut donc obtenir de la SNCF qu'elle contribue davantage à prendre en charge ces difficultés sociales. Les accords et conventions doivent être révisés à la hausse pour une meilleure prise en charge de la misère alentour.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement n'est pas signataire de cet accord mais constitue un contre pouvoir local qui a son rôle à jouer et qui l'a joué dans la phase précédente. Elle-même et tous ses collègues de la majorité resteront aux côtés de l'ensemble des collectifs et des habitants du 10<sup>e</sup> pour faire en sorte que toutes les promesses puissent être tenues.

**Mme LEQUEUX**] déclare qu'il s'agit davantage de renoncements. Toutes les autorisations de travaux de nuit seront données par la Mairie de Paris et les riverains ne seront pas protégés par ce «contre-pouvoir» local de la Maire du 10<sup>e</sup>.

Le comité de suivi est en place depuis la fin de l'enquête publique. Le comité des habitants a demandé à être convoqué à ce comité de suivi mais aucune suite n'a jamais été donnée. Ceetrus refuse d'entendre la voix des habitants et riverains du 10<sup>e</sup>. Le comité reste sur sa position consistant à déposer un recours contentieux. À ce point, la Mairie ne peut plus aider le comité et c'est clairement affirmé dans le protocole qui a été signé.

#### QUESTION DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DU CHEMIN DE FER DU NORD RELATIVE À LEURS LOCAUX

**M. BOUTMY** donne lecture de la question de l'Orchestre d'Harmonie.

Madame la Maire,  
Mesdames, messieurs les adjoints,  
Mesdames, messieurs, les Conseillers d'Arrondissement,

L'Orchestre d'Harmonie du Chemin de Fer du Nord fait partie des sociétés musicales cheminotes de Paris Nord. Elle partage ses locaux avec l'Orchestre Symphonique, l'autre Orchestre d'Harmonie, des groupes de musique antillaise et des petits ensembles de variété.

L'Orchestre d'Harmonie du Chemin de Fer du Nord est né en 1893 sous l'impulsion des ouvriers et employés des Ateliers-Traction-Paris-La-Chapelle de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, c'était il y a 127 ans.

En 1913 nous venons répéter dans l'emprise de la Gare du Nord, nous y restons 100 ans dont les 20 dernières années dans la belle salle des orchestres du 39<sup>ter</sup> boulevard de la Chapelle.

En 2013, nous sommes contraints de céder la place à la Sécurité ferroviaire, pour nous diriger Porte de la Chapelle dans la "Halle Fret" de la "Parcelle Charbon". Si ces nouveaux locaux sont adaptés à nos besoins côté superficie, ils le sont un peu moins du point de vue géographique. S'ajoute l'absence de chauffage pendant quatre ans qui occasionne la démission de plusieurs musiciens.

Puis cette "Parcelle Charbon" est vendue à la ville, nous subissons un autre déménagement. Cette fois-ci, destination Porte de la Villette sur l'emprise d'"Event Center", dans un ancien atelier vétuste, inadapté, limite insalubre où nous retrouvons le problème de chauffage. Nous n'ouvrons pas les cartons car ce lieu n'est que temporaire pour 4 mois maximum.

C'était en septembre 2018 et nous y sommes encore !

Depuis janvier 2020 la SNCF prépare notre transfert dans l'ancien Centre médical SNCF de Drancy, accessible par la gare du Bourget.

Cette délocalisation est la mort certaine de notre orchestre :

- Les membres de notre Harmonie sont des musiciens amateurs, très majoritairement domiciliés dans le nord-est de Paris ou habitent en banlieue et travaillent à Paris. Ils se retrouvent pour répéter, après leur journée de travail, de 20 à 22 heures chaque mercredi.

Quel Parisien, après sa journée de travail, aura le courage d'aller faire de la musique à Drancy ?

Quel parent parisien osera laisser ses jeunes nous rejoindre ?

- Les 100 ans vécus dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ont fortement ancré notre association à ce territoire : 25 ans de concerts dans la salle des fêtes de la Mairie du 10<sup>e</sup>, des concerts réguliers au kiosque Villemin, à l'église St Vincent de Paul, le festival "Vents sur le Canal", que nous avons créé avec l'association Canal dans la dynamique de la demande de piétonisation des rives du Canal St Martin, notre participation active au Forum des associations du 10<sup>e</sup> depuis qu'il existe, animation de la kermesse de St Vincent de Paul, etc.
- La Ville de Drancy compte déjà un très bel orchestre d'Harmonie dynamique et très bien implanté, ce qui rendra le recrutement de musiciens en local quasi impossible.
- Les travaux en cours dans l'ancien centre médical SNCF pour le transformer en locaux musique de Paris Nord ne comportent pas l'espace adapté au travail d'orchestre : l'espace nécessaire pour un orchestre en répétition est au minimum de 150 m<sup>2</sup> et de forme rectangulaire, soit 10m sur 15m. On nous prépare un espace totalement inadapté composé

*de deux rectangles en forme de L. Le plus grand de 7m sur 8m et le deuxième encore plus petit, de 8m sur 5m.*

*L'avenir de notre association est très sombre. Non seulement la SNCF veut nous attribuer des locaux en banlieue, ce qui aura pour effet de provoquer le départ de nos musiciens actuels, mais aussi ces nouveaux locaux musique ne comporteront pas l'espace nécessaire aux répétitions des orchestres.*

*Après avoir fait quitter l'emprise de la Gare du Nord aux sociétés musicales cheminotes, la SNCF met en œuvre un enchaînement de décisions qui les tue de façon implacable.*

*Qui peut croire qu'il n'y ait pas de solution raisonnable dans Paris ? Deux exemples :*

*- la ville qui se construit Porte de la Villette est-elle conçue sans équipements prévus pour les loisirs, l'animation, le lien social ? Quand les habitants voudront faire de la musique, vous leur direz d'aller à Drancy ou au Bourget parce que dans Paris la musique amateur n'a plus sa place ?*

*- la transformation de la Gare du Nord avec la création de 45 000 m<sup>2</sup> qui prévoit même une salle de concert de 2 000 places... et une académie de musique.*

*L'intention de ce projet est : "Une gare ouverte sur la ville et une ville qui entre en gare", mais "nous sommes la ville et nous étions en gare". Nous musiciens amateurs, cheminots et non cheminots, nous sommes les riverains, nous sommes les habitants, nous sommes le quartier. Nous sommes Parisiens et nous voulons faire de la musique dans Paris.*

*Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons d'intervenir auprès de la SNCF pour qu'elle écoute et entende nos besoins : Une vraie salle d'orchestres dans ou à proximité de la Gare du Nord.*

*Cet équipement répond à un besoin de vos administrés, participe au tissu social, à l'équilibre ville/gare de ce quartier. Nous pouvons intégrer le volet culturel de la future Gare du Nord, nous sommes déjà un pont entre le monde cheminot et la ville par notre double engagement associatif cheminot(UAICF) et d'arrondissement.*

*N'acceptez pas que disparaisse l'une des plus anciennes associations de votre arrondissement, nous savons l'intérêt que vous portez à notre activité et la place qu'occupe la culture dans votre ville, nous comptons sur vous.*

**Mme SCHERER** remercie M. BOUTMY pour sa question. Elle témoigne de l'engagement effectif de son association dans la vie de l'arrondissement. Elle ne peut pas souhaiter que l'une des plus anciennes associations de l'arrondissement disparaisse pour des questions logistiques.

Depuis 2013, l'Harmonie a été éloignée de son centre névralgique. La dernière localisation proposée l'éloigne encore un peu plus dans des locaux inadaptés. Il ne reste aujourd'hui que quatre harmonies à Paris et seule celle de M. BOUTMY couvre le Nord de la capitale. La pratique amateur de la musique doit pouvoir se perpétuer dans la ville et dans des locaux adéquats.

Le groupe s'est engagé lors de la mandature précédente dans la création de locaux modulables destinés aux associations, dans la caserne Château-Landon et dans l'ancienne chapelle St-Lazare. Il faut poursuivre le travail pour trouver un local pour l'Harmonie. Pourquoi ne pas réfléchir à un nouvel espace culturel au sein de la Gare du Nord puisque ce projet est en débat. Elle affirme que l'Harmonie peut compter sur le soutien de son groupe pour qu'elle puisse continuer à vivre.

Mme PATRICE remercie M. BOUTMY pour sa question. Elle comprend la difficulté et déclare que l'ensemble de la Mairie du 10<sup>e</sup> le soutient pleinement. L'Harmonie participe à nombre d'évènements au fil de l'année avec ce concert annuel donné au sein même de la Mairie et dans le jardin Villemin. En qualité d'adjointe à la Maire de Paris en charge de la Mémoire, elle rappelle que cet orchestre créé en 1893 a disposé de locaux dans l'enceinte de la Gare du Nord jusqu'en 2013. Elle comprend que la proposition de transférer l'espace de répétition à Drancy soit une aberration. Elle souhaite que l'Harmonie reste dans l'arrondissement et cela ferait totalement sens qu'elle puisse rester dans la Gare du Nord. L'ancien conseiller communiste de Paris du 10<sup>e</sup> arrondissement, Didier Le Reste avait déjà écrit l'année dernière à la Directrice du Transilien afin d'ouvrir une discussion avec la SNCF pour trouver une solution. Elle tient à s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur en demandant qu'un interlocuteur de la SNCF soit mandaté pour engager un vrai dialogue avec les représentants de l'Harmonie.

Alors qu'un protocole d'accord entre la SNCF et la Ville de Paris a été signé, il paraîtrait injuste qu'il ne soit pas possible de proposer des lieux adaptés aux 45 musiciens de l'Harmonie. La salle de concert prévue dans le projet initial a été supprimée ce dont il faut plutôt se réjouir. Elle souhaite intervenir auprès de la SNCF pour rouvrir le dialogue et trouver une solution. Elle s'engage à écrire un courrier pour lequel elle suppose qu'elle aura le soutien de la Maire du 10<sup>e</sup> de façon à ce que les auteurs du projet acceptent d'accueillir l'Harmonie et illustrent ainsi leur appétence pour la culture. Elle s'engage également à réfléchir en attendant à une solution pour un accueil temporaire.

M. BOUTMY déclare que l'inquiétude des musiciens est très vive. Le bail de la porte de la Villette expire en décembre. Il pourrait être prolongé jusqu'en mars. Mais on peut se montrer très inquiet quant à l'avenir de l'orchestre d'ici là. Toutes les pistes sont les bienvenues pour l'aider à vivre dans ces temps difficiles.

Mme CORDEBARD répond que ce délai sera mis à profit en ces temps de reprise du dialogue avec la SNCF pour trouver une issue favorable.

**QUESTION DEPOSEE PAR CHARLOTTE POYE POUR LES PARENTS DELEGUES DES ECOLES  
MATERNELLES OU ELEMENTAIRES PARADIS, CHABROL ET SCHWARTZENBERG**

Mme POYE précise que plusieurs parents sont présents pour représenter les écoles et que la question sera lue par Mme PHULPIN.

*Madame la Maire,  
Mesdames, messieurs les adjoints,  
Mesdames, messieurs, les Conseillers d'Arrondissement,*

*Nous nous exprimons aujourd'hui devant vous, au nom de l'ensemble des familles des 3 écoles qui nous ont confié le mandat de les représenter et de défendre les intérêts de leurs enfants.*

*Nous souhaitons vous exposer un certain nombre de faits pour que vous ayez un éclairage complet concernant votre projet de fermer l'école Paradis.*

*Nous sommes convaincus que des éléments ont manqué dans l'appréciation que vous avez portée sur la réalité de la situation, et sur les incidences à court, moyen et long terme, que pourrait avoir la fermeture de cette école.*

*Le 10<sup>e</sup> arrondissement, en tête du classement des arrondissements ayant connus la plus forte augmentation de la pression immobilière ces 5 dernières années, est un des arrondissements les plus denses de Paris.*

*Le 10<sup>e</sup> arrondissement est un des 3 arrondissements les moins verts de la capitale, et où les espaces intérieurs, les espaces d'habitation sont petits.*

*Les espaces extérieurs y étant essentiellement minéraux, très denses et parfois sales. Les écoles se révèlent être pour nos enfants des espaces de respiration indispensables, précieux, car trop rares dans notre arrondissement suffoquant.*

*Nos enfants ressentent le besoin impératif d'évoluer dans un environnement scolaire rassérénant, car leur quotidien et leur horizon se sont encore restreints avec la multiplication des confinements, et la crise majeure dans laquelle nous sommes rentrés. Personne ne niera ici le caractère anxiogène permanent du COVID, et la réalité de l'angoisse que les enfants peuvent ressentir au sein de leur foyer en étant confrontés aux conséquences psycho-sociales et économiques de la pandémie.*

*En dehors des heures de classes, les enfants passent de nombreuses heures chaque semaine dans leur école lors des temps périscolaires. Pour garantir leur bien-être, il est impératif qu'ils puissent avoir accès à des espaces ayant une superficie suffisante, leur permettant de mener des activités intérieures et extérieures dans des conditions adéquates.*

*Or, nous expérimentons déjà depuis un an une situation fortement dégradée au niveau des conditions d'accueil des enfants dans les écoles CHABROL et SCHWARTZENBERG, consécutive à la concentration des enfants venus de l'école PARADIS. A titre d'exemples non exhaustifs:*

- espaces de restaurations trop petits et de fait trop bruyants et non adaptés à des élèves de maternelle.
- espaces de repos des petites sections non adaptés (lumière et bruit)
- trop d'élèves pour les créneaux de motricité
- espaces de récréation non adaptés à l'école Chabrol
- sanitaires insuffisants et inadaptés
- accessibilité de l'école chabrol non adaptés à des petites sections.

*Le confinement de mars à mai a rendu invisible en partie l'acuité et la gravité de cet état de fait.*

*Cette situation n'est plus tenable. Elle s'est encore aggravée récemment avec les protocoles sanitaires et la nécessaire distanciation physique, le port des masques etc. Les conditions de vie, les activités scolaires et périscolaires des enfants, dans des écoles déjà singulièrement exigües, atteignent aujourd'hui un niveau critique.*

*Ces problèmes découlent majoritairement d'un manque de m<sup>2</sup> et d'une trop grande densité d'élèves dans des locaux inadaptés à une telle concentration d'enfants.*

*Dans ce contexte, ne pas rouvrir les locaux de l'école Paradis conduira inévitablement à aggraver les conditions d'accueil pour nos enfants et pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien. Partant, à aggraver également les inégalités scolaires et sociales.*

*Nous vous demandons de revenir sur votre décision de fermeture de l'école Paradis qui auraient des conséquences sérieuses sur le bien-être physique et psychique de nos enfants. Nous vous*

*demandons de tenir la promesse que Mme Hidalgo nous a faite pendant la campagne municipale. Celle que « Paris fasse toute sa place aux familles » et donc aux enfants.*

*Nous sommes prêts à participer à un travail de concertation, selon une méthode transparente, impliquant vous-même, les parents et tous les acteurs et professionnels accompagnant au quotidien nos enfants dans leur épanouissement scolaire et périscolaire. Nous sommes évidemment prêts à contribuer en parallèle avec vous et les parents des autres écoles du quartier concernés à une réflexion de fond sur le devenir de l'ensemble des écoles du quartier.*

*Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations.*

Mme CORDEBARD avant toute réponse propose que soit également présenté un vœu qui en principe est examiné en fin de séance du conseil mais qui a exactement trait à la question posée.

M. WATANABÉ-VERMOREL déclare que le groupe écologiste est solidaire de l'inquiétude des parents et les remercie comme c'est l'usage pour cette interpellation. La rapidité de la décision et le symbole consistant à remplacer une école par une antenne de police est perturbant. Le vœu présenté vise à manifester ce soutien. Il en donne lecture :

Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10e  
relatif à la fermeture définitive de l'École Maternelle Paradis

Considérant la décision de fermer l'école maternelle Paradis annoncée lundi 16 novembre 2020 devant les parents d'élèves, pour y installer une circonscription de la future brigade de police municipale ;

Considérant l'annonce antérieure de réouverture de l'école suite à des travaux de toiture pour février 2021 ;

Considérant la nécessité de faire de Paris une ville qui fait toute la place aux familles ;

Considérant l'inquiétude de parents d'élèves en ce qui concerne l'augmentation de la densité d'élèves dans les écoles alentour, et des contraintes spatiales liées au plan de lutte contre la pandémie.

Considérant leurs préoccupations sur les effets de cette fermeture pour la qualité de vie de leurs enfants : temps de repas confortable, niveau sonore, espace suffisant pour les pratiques sportives et les jeux sans risque d'accidents, etc.

Considérant la nécessité d'engager des transformations conséquentes dans les locaux des écoles de destination pour y permettre les usages des enfants de maternelle (points d'eau accessibles, dortoirs, toilettes adaptés) ;

**Sur proposition de Sylvie Scherer, Ulf Clerwall, Léa Vasa, Sylvain Raifaud et Thomas Watanabe-Vermorel, le Groupe Écologie Paris 10<sup>e</sup> émet le vœu que la Ville de Paris :**

- Organise une concertation avec les parties prenantes (parents, enseignants, personnel de la Ville) pour réévaluer l'opportunité de la fermeture de l'école Paradis ;

- Permettre la participation éclairée des parties prenantes de cette concertation en publiant toutes les données utiles à la réflexion, dont les projections de nombre d'enfants par classe dans les établissements du quartier.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** ajoute que le groupe ne fait que reprendre les propos de Madame HIDALGO lors de sa dernière interview qui concernait la crise sanitaire qui s'appliquent très bien ici. Privilégier la responsabilité individuelle est depuis le début le message qu'il porte. Il faut informer, exposer les arguments, ne pas prendre les décisions en vase clos, les citoyens étant considérés comme des objets plus que comme des acteurs. Il faut prendre le temps d'une concertation réelle.

**M. GUTTERMANN** déclare, au nom du groupe communiste, n'avoir pas été consulté au préalable sur la fermeture de l'école Paradis et le groupe le regrette vivement. Il y a néanmoins des faits incontournables. Les effectifs des écoles maternelles mais aussi des écoles élémentaires sont en baisse depuis plusieurs années. Le coût du logement et la taille des habitations font qu'il est difficile pour les familles de continuer à vivre à Paris. Il faut donc mener une politique ambitieuse de développement du logement social.

La question de la répartition des élèves de l'école Paradis ne se pose pas en termes comptables, comme le fait le rectorat qui fixe des taux d'encadrement des effectifs avec des seuils bien trop élevés pour de bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissage. Il faut se saisir de ce moment pour, en concertation avec tous les acteurs, mettre en place une répartition harmonieuse des effectifs pour favoriser la mixité sociale, l'accueil de tous les enfants en situation particulière ou de grande précarité. Il faut améliorer les conditions de travail des enseignants et des personnels de la Ville.

Toutefois, ce vœu ne paraît pas poser la problématique de l'accueil des élèves dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra de le voter et participera aux concertations qui seront organisées.

**Mme DUMOULIN** déclare que la demande de concertation des parents d'élèves est un besoin et qui est toujours légitime et qui doit être pris en compte.

Pour son groupe Génération.s, il semble tout d'abord que le cœur de la réflexion porte sur la façon de co-construire tous ensemble, sur l'élaboration de la carte scolaire et sur la prise en compte des données démographiques qui sont assez clairement à la baisse, ce qui n'empêche pas d'anticiper un rebond. L'autre élément important est la question des usages de l'école. Cette grande surface permet l'installation de la brigade de police municipale du 10<sup>e</sup> et permet également d'autres usages complémentaires. Elle réaffirme le souhait que ce lieu soit globalement conçu comme totalement dévolu à la protection des habitants, à la prévention, un milieu qui œuvre au service de la population, aux urgences sociales, aux victimes de violences intrafamiliales, par exemple. Le groupe s'abstiendra de voter ce vœu.

**M. FORT** déclare n'avoir pas encore suffisamment d'éléments pour répondre précisément à la question posée par les parents d'élèves. Il partage leurs inquiétudes quant aux conditions d'accueil potentiellement dégradées des élèves. Il se contentera de rappeler quelques données démographiques. Il y a de moins en moins d'enfants scolarisés dans les écoles publiques tous les ans. Il faut rationaliser la façon d'organiser les écoles à Paris. Le vœu qui est soumis lui convient, car il pense qu'il est important de disposer de davantage d'information. Il ajoute que son groupe et lui-même souhaiteraient des informations complémentaires sur la mise en place de la police municipale et la façon dont seront utilisés les locaux de l'école.

**M. ALGRAIN** pense que le sujet mérite de longs développements. Il remercie les représentantes des parents d'élèves de leur interpellation. Il partage leur émotion et le constat fait sur ce quartier très minéral et peu adapté aux enfants, raison pour laquelle a été repensé le nouveau square Alban Satragne et une nouvelle aire de jeux en face de l'école Schwartzberg.

Depuis la fermeture de l'école Paradis pour des travaux globaux de rénovation des plafonds, les conditions d'accueil dans les écoles alentours ne sont pas optimales même s'il tient à remercier à nouveau les directrices, les enseignants et aux REV et les équipes du périscolaire pour leur engagement au service des enfants.

Avec l'arrivée des enfants de l'école Paradis, les écoles Chabrol et Léon Schwartzberg sont en effet à la limite de leur capacité d'accueil. Il remercie les parents d'élèves qui doivent parcourir une distance plus grande depuis plus d'un an pour conduire leurs enfants à l'école.

Avant la mi-mars et le premier confinement, existait un projet de réouverture de l'école Paradis en septembre 2020. Des expertises et surtout le confinement en ont décidé autrement, repoussant les travaux prévus de plusieurs mois avec une probable réouverture de l'école après les vacances de février 2021.

On constate une baisse constante des effectifs dans les écoles de Paris et du 10<sup>e</sup>. Sur les 6 écoles de la circonscription où se trouve l'école Paradis, on est passé en 5 ans de 60 à 50 classes. Si, avec la Maire, l'équipe municipale ne s'était pas opposée énergiquement au Rectorat, ce sont 4 ou 5 fermetures de classes supplémentaires qui auraient été programmées à la rentrée de septembre 2020.

Il rappelle d'ailleurs avoir communiqué à l'ensemble de la communauté scolaire un tableau complet de l'évolution des effectifs dans les écoles du quartier ces dernières années. Le constat chiffré est sans appel. On est passé en 5 ans de 1 441 élèves scolarisés à 1 087 (chiffre arrêté au retour des vacances de la Toussaint). Cette chute des effectifs en école maternelle se poursuit et s'accélère depuis septembre. Les effectifs de l'école Paradis se sont effondrés avec 92 élèves là où 117 étaient attendus pour la rentrée 2020. À l'école Léon Schwartzberg, on compte 125 élèves alors que 142 élèves étaient attendus. Constat identique à la rentrée 2020 pour l'école Martel avec 254 élèves contre 268 attendus ou pour l'école Chabrol avec 191 élèves là où 210 étaient attendus. À l'école Belzunce, on a une moyenne de 21 élèves par classe depuis la rentrée.

Il signale par ailleurs avoir reçu un communiqué de la FCPE de Belzunce dont il recevra une délégation prochainement mais ne comprend pas bien les revendications car la préoccupation depuis longtemps est que ses effectifs soient allégés pour permettre l'accueil des élèves dans de meilleures conditions.

Cette hémorragie des effectifs en école maternelle gagne mécaniquement depuis deux ans les écoles élémentaires. L'ensemble des directeurs fait le constat que la tendance s'accélère avec les confinements successifs. Des familles ont choisi de quitter le 10<sup>e</sup> arrondissement. La covid 19 n'est pas sans rapport avec la décision de ne pas rouvrir l'école Paradis. Dans les circonstances actuelles, elle serait d'ailleurs certainement condamnée à fermer à peine ouverte. Elle n'aurait en effet plus que trois classes dans 1 400 mètres carrés avec un demi-poste de direction. Ce n'est pas souhaitable ni pour les équipes pédagogiques et du périscolaire, ni pour les enfants. Une école fantôme ne peut être un projet. Il faut réviser la carte scolaire, ce qui figurait d'ailleurs dans le programme de la majorité avant les élections. Si les familles revenaient habiter dans l'arrondissement et repeuplaient les écoles, il serait possible de redéployer des capacités d'accueil dans les 10 ou 15 prochaines années.

Enfin, la fermeture de l'école permet d'envisager de transformer la cour actuelle de l'école Paradis en espace vert et d'ouvrir un passage pour accéder à médiathèque Françoise Sagan, le jardin d'enfants devant l'école Léon Schwartzberg, le gymnase Marie Paradis et les équipements du square Alban Satragne directement depuis la rue de Paradis

Comme Madame la Maire, il est le premier à regretter de ne pas avoir eu le temps de concerter autant que souhaité avant de prendre cette lourde décision de ne pas rouvrir l'école Paradis. Ils ont cependant pris soin de parler au plus grand nombre : annonce au Conseil d'école, deux réunions avec les familles pour répondre aux questions, réunion avec les directeurs des écoles et les REV concernés, échanges avec le Rectorat pour s'assurer que le secteur serait préservé des fermetures de classes à la rentrée prochaine. Toutefois, le temps contraint des contingences administratives demandait une prise de décision très rapide. La concertation a toujours fait partie du modèle de gouvernance et la municipalité continuera sur cette voie, mais elle est rattrapée par le calendrier qui encadre la modification de la sectorisation scolaire. La définition se fait à marche accélérée mais s'inscrit néanmoins dans un échange transparent avec la communauté scolaire.

Après avoir travaillé avec le bureau de la prévision scolaire, il a été possible de présenter la semaine passée un projet de nouvelle sectorisation qui semble faire l'unanimité et qui a été communiqué. Des solutions ont été proposées pour faire correspondre la proposition de nouvelle sectorisation aux contraintes de places qui pèsent sur les écoles Léon Schwartzberg et Chabrol. Ces contraintes disparaissent avec la nouvelle carte scolaire proposée. Elle oblige toutefois les parents d'élèves de l'école Paradis à vivre pour 4 mois supplémentaires la situation d'inconfort actuel. Les parents qui souhaiteraient maintenir leurs enfants dans l'école où ils sont actuellement accueillis pourront le faire pour l'année 2021-2022 pour les enfants en moyenne section cette année et pour l'année 2022-2023 pour les enfants actuellement en petite section. Ceux qui feront une demande différente verront leur demande de dérogation accueillie avec bienveillance.

Pour accompagner cette nouvelle sectorisation, il est prévu de réaménager le premier étage de l'école Chabrol qui deviendrait une école polyvalente pour y accueillir les élèves de maternelle. Progressivement, ce sont 4 classes de maternelle, 7 classes élémentaires qui constitueraient cette école que l'on peut considérer comme une école pivot. Une large concertation a débuté avec les directrices, les REV, la CASPE, la Caisse des écoles et la section locale d'architecture. Elle se poursuivra avec les parents d'élèves élus et les élus du 10<sup>e</sup> tout au long du mois de décembre. L'objectif est que les travaux commencent durant les vacances de Pâques et se poursuivent durant l'été.

Fermer une école est une démarche symboliquement lourde. Elle ne peut s'entendre que si le projet dépasse les *a priori* et ne vise qu'à protéger le bien-être des enfants.

Il espère avoir pu répondre aux légitimes questions qui étaient posées et convaincre du bien-fondé de cette décision de ne pas réaffecter les locaux de l'école Paradis à l'accueil des élèves. Il faut que tous soient tendus vers la bonne mise en application de la nouvelle carte scolaire. Il compte sur tous et toutes, parents d'élèves, enseignants et élus pour mener à bien cette adaptation.

**Mme JUILLET** tient à redire qu'elle comprend l'émotion et les interrogations des parents d'élèves. Elle-même parent d'élève, elle reconnaît que toute annonce de fermeture de classes et d'école est un crève-cœur et laisse parfois penser à tort que les moyens mobilisés pour l'éducation des enfants ne seront plus les mêmes. Ce n'est pas le cas. Des chiffres détaillés ont été présentés. Il s'agit aussi de la possibilité de respecter un engagement du programme municipal, celui d'accueillir dans des locaux adaptés la future police municipale. Il s'agira d'une brigade de proximité, d'une équipe consacrée à l'arrondissement et non plus dispatchée sur trois arrondissements aux enjeux différents. Les équipes de

la DPSP remplissent aujourd'hui des missions indispensables. Mais comment tendre à une plus grande efficacité quand la circonscription commune à ces trois arrondissements est à quelques centaines de mètres du parc Monceau et donc trop éloignée de la Gare du Nord et du canal St-Martin ? Elle se soucie non seulement des conditions de travail des enseignants mais aussi de celles d'autres corps de métier. Il ne faut pas opposer la fermeture d'une école et l'ouverture d'une brigade municipale. Il ne faut pas s'arrêter aux symboles. Il faut se réjouir d'accueillir dans des conditions adaptées et au cœur même du 10<sup>e</sup>, de futurs agents au service des habitants dont les missions seront avant tout de prévention. Ces agents sécurisent les accès aux écoles et font preuve de pédagogie dans l'espace public. Ce sont les locaux supplémentaires pour des groupes de travail avec d'autres acteurs de la prévention du 10<sup>e</sup>. L'ouverture d'une police municipale ne va pas à l'encontre de l'image du 10<sup>e</sup>. Il restera un arrondissement généreux et ouvert. Elle confirmera l'ambition d'un arrondissement soucieux de ses habitants, de leur cadre de vie et du partage de l'espace public et du vivre ensemble. Les habitants du 10<sup>e</sup> attendent leur police municipale qui sera un outil indispensable pour plus de sécurité et de prévention.

Ce projet de transformation des locaux de l'école Paradis est aussi un projet sur lequel il est important de travailler collectivement. Des projets annexes seront travaillés pour répondre aux besoins de l'arrondissement.

**Mme CORDEBARD** déclare assumer la responsabilité de cette décision. Elle entend que le processus de décision et le temps qui a manqué pour une véritable concertation préalable l'ont obligée à accélérer le calendrier. Elle entend les inquiétudes fondées et documentées exprimées auxquelles il faut répondre. Elle remercie M. ALGRAIN et Mme JUILLET du travail accompli. Il est maintenant nécessaire de rencontrer les parents d'élèves pour affiner le projet de sectorisation scolaire proposé. Il s'agit d'un travail complexe qui nécessite des regards différents. Dans le passé, les parents d'élèves ont toujours permis d'éviter des erreurs. M. GUTTERMANN, ancien directeur d'école pourra user de sa sagesse et prodiguer ses conseils en fin connaisseur des écoles de l'arrondissement. L'ensemble de la communauté scolaire et les professionnels seront convoqués à cet effet.

La définition même de ce projet a été esquissée par Mme JUILLET. Il s'agit d'y accueillir des fonctionnaires pour la sécurité mais aussi d'en faire un lieu ouvert pour développer des missions de service public, notamment envers les enfants et les jeunes. Elle souhaite que la phase de discussion qui s'ouvre soit sans a priori. Il faut enrichir le projet pour qu'il soit compris et accepté par les habitants.

**Mme POYE** déclare que l'ensemble des parents sont surpris par l'empressement à prendre cette décision et le manque de concertation. Une concertation est proposée maintenant, alors même que la décision est prise. Après avoir participé activement à ce projet et entretenu l'espoir de reprendre possession de l'école, cette décision qui n'est plus négociable a été annoncée après 14 mois, au détour d'un conseil d'école. Des efforts ont été consentis et la perspective de la réouverture est anéantie. L'équipe éducative doit aussi accuser le coup. Malgré les chiffres annoncés, augmenter les effectifs dans l'école Chabrol va complexifier le fonctionnement. Elle demande la mise en place d'une vraie concertation avec les parents, l'équipe éducative et la Mairie. Il lui semble qu'il ne s'agit plus de gérer des écoles mais des petites entreprises. Elle demande quelle est la priorité que la municipalité est prête à accorder aux enfants.

**Mme PHULPIN** rappelle que la décision a été prise sans concertation et a surpris la plupart des parents. Il ne s'agit pas d'opposer les objectifs sécuritaires et les objectifs de la famille. Ils vont de pair. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de faire mieux et autrement. Il est visible que la majorité des établissements connaîtront des conditions d'accueil dégradées en termes de nombre d'élèves par classes. Pour elle, le départ des familles de l'arrondissement pourrait être

profitable dans l'amélioration des conditions de vie des familles qui y restent. Pire encore, il est dit que tant qu'on ne se trouve pas dans le corridor prévue par tel décret, si les effectifs ne sont pas à la limite de la saturation, alors on prétend qu'il s'agit d'écoles fantômes. Comment cela se peut-il alors que la France est classée dernière des pays de l'UE quant au nombre d'enfants par classe? Il est incompréhensible que l'on puisse appliquer de façon brutale une idéologie comptable là où il faudrait une véritable volonté politique. Être en responsabilité, ça n'est pas dire qu'on ne peut jamais rien faire. Les parents demandent à l'exécutif de tirer les conséquences de la situation et de revenir sur cette décision qui semble avoir été prise hâtivement par opportunisme. Il faut mettre en œuvre l'intelligence collective, et ne pas prendre de décisions unilatérales. L'État ne peut pas tout voir, les parents sont dans la vie quotidienne et peuvent apporter leur pierre à l'édifice. Contrairement à ce que dit M. ALGRAIN, le fait que des familles quittent l'arrondissement est un effet et non une cause. Ce ne sont pas les chiffres qui dictent la conduite à tenir, mais l'inverse. S'il n'y a pas de volonté politique, la politique ne sert à rien.

Mme CORDEBARD déclare retenir que cette discussion et cette intelligence collectives doivent être activées et poursuivies. M. ALGRAIN a pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis des parents et des communautés des écoles concernées.

Elle annonce ouvrir l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

**Objet** : Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

**Projet de délibération** : MA102086

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose l'adoption de cette délibération qui permet de valider la tenue du conseil par voie dématérialisée avec le vote en visioconférence.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance

**Projet de délibération** : MA102087

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation Mme VASA, au bénéfice de l'âge.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020

**Projet de délibération** : MA102088

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent formuler des remarques ou questions à propos du procès-verbal. Elle rappelle que le projet de compte rendu leur a été transmis avant publication.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour 2021

**Projet de délibération** : MA102089

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD annonce qu'il s'agit d'une délibération technique pour l'approbation de la répartition des montants notifiés par la Ville pour l'arrondissement. Elle rappelle que le montant total s'élève à 7 993 980 euros contre 7 844 735 euros pour 2020, en augmentation de 1,3% et qui correspondent à la prise en charge de nouveaux équipements, d'équipements rouverts après travaux comme la nouvelle crèche de l'hôpital St-Louis.

L'essentiel de l'augmentation se retrouve dans la dotation de gestion locale, avec plus 149 000 euros et qui passe à 7 085 005 euros. La dotation d'animation locale est stable à l'euro près et le montant des dotations des conseils de quartier reste stable. Les taux d'exécution des dotations de fonctionnement des conseils de quartier pour 2020 sont assez bas et décision a été prise de récupérer les crédits non consommés au-delà de deux années contre trois auparavant afin de mobiliser l'ensemble des crédits disponibles pour les habitants en cette période de difficultés budgétaires et de crise sanitaire. Cela ne grèvera pas la possibilité pour les conseils de quartier d'utiliser leur enveloppe annuelle. Elle compte sur M. BONNIER pour accompagner ces conseils afin qu'ils puissent s'emparer de ces montants.

La dotation d'investissement reste stable pour un montant de 207 780 euros dont 49 584 correspondent aux dotations d'investissement des conseils de quartier.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Communication sur la programmation des opérations de travaux (1L/1IL) - BP 2021

**Projet de délibération** : MACOMILIL

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD explique qu'il s'agit d'une communication sans vote sur la programmation des opérations de travaux pour le BP 2021. Il s'agit d'une délibération annuelle des opérations d'investissement programmées dans l'arrondissement au titre de l'intérêt local pour des opérations inférieures à un million d'euros. Il s'agit d'autre part des investissements localisés pour les opérations supérieures à un million d'euros sur les voiries principales et l'éclairage public. Il s'agit enfin du plan d'investissement pour la mandature pour la création de nouveaux équipements.

Pour 2021, les budgets restent comparables à 2020 : 2 386 000 euros pour les équipements de proximité. Priorité maintenue à l'entretien, modernisation des équipements scolaires, avec 1 165 000 euros budgétés dans lesquels 370 000 sont consacrés à la transformation en cours Oasis des écoles Faubourg St-Denis et Pierre Bullet, 290 000 euros seront consacrés aux crèches municipales, 500 000 euros consacrés aux équipements sportifs et 350 000 euros au conservatoire municipal. Elle ajoute que les crédits prévus pour aménager les écoles Chabrol et Léon Schwartzberg sont disponibles dans l'enveloppe de travaux urgents.

On compte ensuite 809 500 euros destinés à l'espace public, 694 000 consacrés à l'entretien de la voirie et 115 000 euros pour l'entretien des espaces verts et aires de jeux.

Quant au plan d'investissement de la mandature, les échanges commencent avec l'Hôtel de Ville pour les grands investissements. La délibération se borne à rappeler les grandes opérations en cours ou réalisées en 2020 et notamment la façade de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. Dans cette discussion, la Mairie accompagne au mieux l'exécutif parisien dans la difficile tâche d'écriture d'un plan d'investissement avec peu de visibilité budgétaire.

**Objet :** Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public

**Projet de délibération :** 2020 DAE 265

**Rapporteur :** David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE annonce que cette délibération concerne l'ensemble des marchés découverts de la ville de Paris et donc le marché Alibert dans le 10<sup>e</sup>. L'objet de la délibération est la signature d'un avenant avec le délégataire des marchés découverts pour le remplacement des bâches de couverture des stands. Une partie des anciennes bâches restera en stock de remplacement, une autre sera donnée à des associations et la dernière partie permettra de fabriquer des sacs dans un établissement d'aide par le travail. Les bâches neuves seront blanches et 70% seront marquées avec un logo de la collectivité.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet :** Subvention (4 000 €) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10<sup>e</sup> pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération :** 2020 DAE 290

**Rapporteur :** David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE est heureux de présenter cette délibération pour un peu de féerie dans cette année si difficile. Il s'agit d'octroyer une subvention de 4 000 euros à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10<sup>e</sup> pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020. Ce montant représente la moitié environ de leur budget de mise en lumière. Il profite de l'occasion pour remercier les commerçants de leur dynamisme et d'avoir choisi de perpétuer cette tradition.

M. ALGRAIN indique au Conseil que les illuminations de la place du Buisson St-Louis ont été financées directement par la Ville au titre de l'accompagnement des quartiers populaires.

Mme CORDEBARD confirme que la Ville s'engage pour les commerçants et se mobilise pour que le maximum d'entre eux puisse survivre au-delà de cette difficile période.

M. FORT déclare profiter de cette délibération pour réaffirmer son soutien aux commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin qui vivent depuis des mois une situation très compliquée. Les illuminations installées apporteront un peu de baume au cœur aux commerçants et aux habitants. Il souligne les

aides apportées aux commerçants par la Région Île de France : un chèque numérique de 1500 euros pour les commerçants qui souhaitent vendre sur les canaux numériques et une plateforme de « *Click and collect* » sur [mescommerces.iledefrance.fr](http://mescommerces.iledefrance.fr). Il est important de soutenir les commerces de proximité qui contribuent à la qualité de vie dans les quartiers.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont d'autres questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (782 333 €), avenants n°3 avec l'association ESPEREM (6<sup>e</sup>) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance  
**Projet de délibération** : 2020 DFPE 118  
**Rapporteuse** : Awa DIABY

Mme DIABY indique qu'il s'agit d'une subvention de 782 333 euros pour l'association Esperem pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 140 343 euros pour la crèche collective La Fayette Tagada située au 190, rue La Fayette.

Mme CORDEBARD ajoute que cette crèche pour des enfants en grande difficulté est précieuse pour l'arrondissement.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE  
**Projet de délibération** : 2020 DFPE 152  
**Rapporteuse** : Awa DIABY

Mme DIABY indique qu'il s'agit de la signature de conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance et d'avenants prorogant les conventions pour des établissements d'accueil dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- l'association Franco-asiatique pour sa crèche rue Yves Toudic,
- l'association des parents d'élèves des jardins d'enfants franco-allemands pour ses quatre établissements du 10<sup>e</sup> arrondissement,
- l'association La Maison kangourou pour ses cinq établissements du 10<sup>e</sup> arrondissement,
- l'association Club des Gavroches pour sa halte-garderie dans rue Beaurepaire,
- l'association des Petits Lardons pour sa crèche parentale rue des écluses St-Martin,
- l'association République Enfants pour sa crèche parentale rue du Faubourg St-Denis,
- l'association Apate Mowgli pour sa crèche collective rue Dieu,

- l'association Envoludia pour sa halte-garderie rue du chalet,
- l'association Croix rouge française pour sa crèche collective rue Lucien Sampaix,
- l'association Esperem pour sa crèche collective située rue La Fayette,
- l'association France Horizon pour son établissement multi-accueil rue Claude Vellefaux.

Mme CORDEBARD observe que l'on voit là le rôle des associations dans l'accueil de la petite enfance dans le 10<sup>e</sup>.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Crèche municipale 241-243 rue La Fayette 10<sup>e</sup> - convention de transfert de gestion du domaine public de l'AP-HP à la Ville de Paris  
**Projet de délibération** : 2020 DFPE 166  
**Rapporteuse** : Awa DIABY

Mme DIABY annonce qu'il s'agit d'une convention de transfert de gestion du domaine public entre l'AP-HP et la Ville de Paris. La Ville de Paris gère une crèche municipale rue La Fayette dans un immeuble appartenant à l'AP-HP. La convention doit transférer à la Ville de Paris la gestion de locaux inclus dans son domaine public et dépendant de l'immeuble au 241-243 rue La Fayette. Les dépenses de fonctionnement seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (34 600 €) et conventions à 4 associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles  
**Projet de délibération** : 2020 DFPE 172  
**Rapporteuse** : Awa DIABY

Mme DIABY explique qu'il s'agit de renforcer l'offre de proximité aux familles le samedi matin pour des activités partagées parents-enfants ludiques et intergénérationnelles. La subvention est d'un montant de 34 600 euros pour quatre associations avec des conventions pour leurs actions dans sept arrondissements parisiens.

Pour l'association Art Éco la subvention serait de 4 400 euros pour son action atelier familles pour les petits de 0 à 6 ans dans le 10<sup>e</sup>.

Mme CORDEBARD note que cette action est très opportune, sachant que bien des familles auront besoin d'accompagnement.

M. FORT estime que le principe d'expérimenter l'utilisation des cours d'écoles le week-end est une bonne idée mais il comprend difficilement pourquoi cette expérimentation ne commence pas par une ouverture aux familles pour qu'elles s'y promènent. Accorder des subventions à des associations n'est pas forcément le meilleur choix. Il vaudrait mieux investir dans un gardiennage de ces espaces le week-end pour les conserver propres pour les familles.

Mme CORDEBARD déclare ne pas partager cette réserve à l'égard des associations qui peuvent apporter une plus-value à l'occupation de ces locaux. L'enjeu est que les espaces disponibles soient plus largement ouverts, y compris aux familles.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec un vote contre (M FORT).*

Objet : Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10 000 €) et conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements  
Projet de délibération : 2020 DFPE 173  
Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY indique qu'une subvention de 10 000 euros est demandée pour deux associations pour leur action dans deux arrondissements. Dans le 10<sup>e</sup>, il s'agit de l'association FNPPSP et d'une subvention de 6 000 euros. Cette association a créé un centre ressources de la famille et propose un accueil « Pâtes au beurre » pour les familles d'enfants de plus de 6 ans où elles échnagent sur leurs préoccupations.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Objet : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021  
Projet de délibération : 2020 DFPE 160  
Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN rappelle que le dispositif Paris Jeunes vacances vise à contribuer au développement de l'autonomie pour les jeunes à partir de 16 ans par des vacances hors de toute organisation familiale. Des modifications ont été mises en place au cours de l'année 2020 pour adapter le dispositif à la crise sanitaire. La durée pour pouvoir en bénéficier a été réduite à deux nuits et l'aide minimale qui était de 100 euros et pouvait passer à 200 euros sur critères sociaux est désormais de 200 euros pour tous. Il est proposé de proroger ces modifications en 2021.

Elle indique qu'il faudra se montrer vigilant sur la façon dont cette évolution du dispositif rende toujours possible sa dimension sociale. Elle annonce qu'elle sera vigilante pour le retour d'expérience et aura des partenaires pour cela avec les structures relais du 10<sup>e</sup> arrondissement qui ont pour fonction

d'accompagner les jeunes dans la formulation de leur projet. Elle profite de l'occasion pour saluer ces structures relais qui font un travail remarquable.

Cette possibilité pour les jeunes de partir en vacances est essentielle car c'est l'occasion de se projeter de façon autonome, de construire un projet et de rendre ensuite des comptes.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune

**Projet de délibération** : 2020 DFPE 141

**Rapporteur** : Philippe GUTTERMANN

**Objet** : Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel – Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

**Projet de délibération** : 2020 DFPE 149

**Rapporteur** : Philippe GUTTERMANN

**Objet** : Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

**Projet de délibération** : 2020 DFPE 167

**Rapporteur** : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN présente les trois délibérations en une seule intervention. Elles concernent la question des centres Paris animation et le CRL 10 qui les gère dans le 10<sup>e</sup>.

Délibération DJS 141. Le contexte actuel est difficile pour les partenaires sport et jeunesse en raison de la pandémie de la Covid. La pratique du sport est très réduite. La situation des clubs est très difficile et ils sont en survie. La population a besoin de faire de l'exercice et il faut encourager la pratique dans l'espace public. Il y a un manque d'initiative de la part de l'État sur la question du sport. Les propositions de l'adjoint à Madame la Maire dans son courrier à la Présidence de la République étaient bonnes et souhaitait permettre l'accès à l'ensemble des installations sportives parisiennes pour la pratique individuelle et adulte. Il faut espérer qu'il sera possible de reprendre une activité semblable dès le début de 2021.

Les centres Paris Animation ont beaucoup fait durant cette période. La population étudiante à Paris est de 172 500 jeunes, soit 53% de la jeunesse parisienne. En 2016, le revenu moyen d'un étudiant était de 837 euros. La jeunesse sera durablement exposée aux conséquences de la crise sanitaire. Les centres Paris Anim', structures socio-culturelles de proximité qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux constituent un relais auprès des jeunes Parisiens. Il est proposé d'adopter le principe d'une tarification unique pour les étudiants, apprentis et bénéficiaires de la garantie jeune et que cette tarification corresponde à la tranche 2 du coefficient

familial saut si le jeune relève de la tranche<sup>1</sup>. Un étudiant paiera ainsi 86,90 euros par an pour une activité d'une heure par semaine au lieu de tarifs allant jusqu'à 521,48 euros.

Délibération 149. M. GUTTERMANN indique qu'il s'agit d'une délégation de service public au centre Paris Anim', CISP Kellermann et Maurice Ravel pour des exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire. Pendant la saison d'activité 2019-2020, les centres Paris Anim' étaient gérés dans le cadre d'une délégation de service public, une redevance fixe annuelle étant perçue en contrepartie des avantages accordés. La Ville de Paris n'a pas souhaité suspendre l'exécution des contrats, en dépit de la crise sanitaire et du confinement de la population. Les textes ouvrent la possibilité d'une exonération partielle puisque les fermetures n'ont pas duré toute l'année.

Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement et les centres gérés par CRL10, la redevance est de 2 000 euros, soit 726,78 euros d'exonération.

Délibération 167. M. GUTTERMANN explique qu'il s'agit d'adapter les tarifs aux circonstances de la crise sanitaire. Les centres Paris Anim' ont une gestion déléguée aux associations par le biais de marchés publics ou de contrats de concession. Les tarifs sont soumis à l'application du quotient familial. La crise sanitaire a durement touché les centres. Après concertation avec les gestionnaires il est proposé de prévoir les modalités suivantes :

- pour les activités empêchées du fait de dispositions législatives ou réglementaires liées à la crise sanitaire, il est prévu un remboursement de l'usager pour chaque séance non effectuée, le montant unitaire de remboursement étant fixé à 2,5% du tarif annuel. Ce calcul équitable a pour but de laisser la possibilité aux gestionnaires de couvrir une partie de leurs frais fixes. La majoration vise à tenir compte du coût de gestion. Au 27 octobre, le montant des remboursements était estimé à 192 000 euros dans le cadre des contrats de gestion en marchés publics.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Elle soumet au vote la délibération DJS 141.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Elle soumet au vote la délibération DJS 149.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Elle soumet au vote la délibération DJS 167.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, avec une abstention (M FORT)..*

**Objet** : Réalisation, 72 rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLUS - 13 PLS) par la RIVP

**Projet de délibération** : 2020 DLH 97

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Réalisation, 107 ter rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 35 logements sociaux (17 PLA I - 11 PLUS - 7 PLS) par Toit et Joie

**Projet de délibération** : 2020 DLH 104

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Réalisation 10, rue de Paradis (10<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux (1 PLA I - 1 PLS) par ERILIA

**Projet de délibération** : 2020 DLH 120

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Réalisation, 206 rue La Fayette (10<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 30 logements sociaux (18 PLA I - 12 PLUS) par la RIVP

**Projet de délibération** : 2020 DLH 176

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN présente quatre délibérations au cours d'une même intervention.

Il explique qu'il est proposé de voter au total la création de 85 logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est un premier pas vers un objectif de la majorité municipale de créer 1500 nouveaux logements sociaux durant la mandature.

Sur les 85 logements créés, 38 seront des PLA I, soit 44,7%, 28 des PLUS, soit 32,9% et 21 des PLS, soit 24,7%. Le choix est fait de créer surtout des PLA I pour deux raisons. C'est le type de logements qui manque le plus et c'est pour eux qu'il y a le plus de demandeurs. La commission de désignation des logements sociaux de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement depuis sa mise en place a eu à faire des désignations au sujet de 13 logements dont un seul PLA I et 8 PLS. Lorsque l'on crée des PLA I, on crée des logements pour la plupart des demandeurs actuels. Sur les 5 200 demandeurs du 10<sup>e</sup> dont la demande est à jour, 78% sont éligibles à un logement PLA I.

Délibération DLH 97. Il est proposé de créer au 72 rue du Faubourg Saint-Denis 18 logements sociaux, 5 PLUS et 13 PLS qui seront gérés par la RIVP. Cet immeuble a été préempté par la Ville au printemps. Les logements sont pour la plupart en bon état. Le programme de travaux prévoit des améliorations thermiques. Une fois l'investissement réalisé par le bailleur, les locataires bénéficieront d'un chauffage gratuit avec pour seule charge un abonnement internet pour l'ensemble de l'immeuble. Il est proposé de voter une subvention de 451 854 euros pour la RIVP. Sur les 18 logements, 10 seront réservés à la Ville de Paris, 5 à la Préfecture et la Préfecture et 3 à des ministères. La livraison est prévue pour 2024.

Délibération DLH 104. M. JOUSSELLIN est particulièrement heureux de présenter cette délibération. La poste possède un immeuble au 2 square Alban Satragne. Un projet immobilier de 2018 ne prévoyait que 20% de logements sociaux alors que l'immeuble avait été construit dans les années 1950 avec de l'argent public. Madame la Maire, Ian BROSSAT et son prédécesseur se sont mobilisés pour faire modifier le projet avec l'appui du parti communiste. Une pétition a été lancée avec plus de mille signataires. Un rassemblement s'est tenu en mars 2018 et un vœu a été voté par le Conseil d'arrondissement. Des négociations se sont ouvertes et Madame la Maire a obtenu que la moitié des surfaces habitables créées soient réservés pour le logement social.

Il est proposé de voter la création de 35 logements sociaux, 17 PLAI, 11 PLUS et 7 PLS. La gestion sera confiée au bailleur social Toit et Joie. Le bureau de poste sera maintenu et il s'agira d'un ensemble mixte avec des logements, des espaces de co-travail et une plateforme de logistique urbaine. Une partie agriculture urbaine est prévue avec la plantation d'arbustes sur la toiture. La Ville de Paris financera le projet par une subvention municipale maximale de 1 628 045 euros. 17 logements seront réservés à la Ville de Paris, 11 à la Préfecture, 2 au groupe La Poste et 5 aux employeurs. La livraison est prévue pour le premier trimestre 2023.

Délibération DLH 120. Il s'agit de créer deux nouveaux logements sociaux, un PLAI et un PLS par ERILIA au 10 rue de Paradis. En 2013, plusieurs lots de copropriété ont été préemptés par ERILIA dans cet immeuble pour faire du logement social. 23 logements sociaux existent aujourd'hui. Il est proposé de préempter deux nouveaux appartements. Des travaux importants sont prévus. Il est proposé que la Ville de Paris verse une subvention de 26 581 euros pour cette réalisation. Le PLAI sera réservé à la Préfecture et le PLS à la Ville.

Délibération DLH 176. Il s'agit de la réalisation au 206 rue La Fayette d'un programme de construction de 30 logements sociaux, 18 PLAI et 12 PLUS par la RIVP. C'est aussi un projet important s'agissant de la requalification d'un ensemble bâti. Le terrain accueille des ateliers, une supérette, des bureaux et des logements. Le projet inclut bureaux, logements, restaurant et un espace végétalisé. Les 30 logements sociaux prévus seront vendus à la RIVP. Il est proposé d'accorder à la RIVP une subvention municipale maximale de 1 235 258 euros. 15 logements seront réservés à la Ville, 9 à la Préfecture, 6 aux ministères. La livraison se fera au troisième trimestre 2023.

**Mme VASA** intervient à propos de la DLH 176 évoquée lors du dernier conseil d'arrondissement. Le bâtiment était occupé par « Chez Papa ». Il serait intéressant de connaître le détail du programme de l'investisseur pour que le conseil de quartier puisse se prononcer.

Il est noté dans la délibération que la requalification vise à mettre en valeur l'intérêt patrimonial de la parcelle. Il lui semblait plutôt qu'il y avait un avis négatif du Conseil du Vieux Paris car il s'agissait plutôt de détruire ces bâtiments. Elle s'interroge sur cette contradiction et pense qu'une rencontre avec l'investisseur serait nécessaire.

**M. FORT** déclare que dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, on compte 4 361 logements sociaux, dont 36% de PLAI, 50% de PLUS et 14% de PLS. La logique selon laquelle il y a un retard concernant les PLAI est fautive.

Il pense que le projet correspondant à la délibération DLH 104 n'est pas équilibré, avec un désavantage pour le PLS. Concernant la DLH 120, on oublie qu'en 2013, dans la DLH 28, il y avait déjà un programme de 23 logements sociaux répartis en 6 PLAI, 12 PLUS et 5 PLS.

Concernant la DLH 176, il présente plusieurs objections. Il y a un déséquilibre avec 18 PLAI et 12 PLUS. La mixité sociale ne doit pas rester un slogan. Il faudrait qu'elle se traduise dans tous les programmes de logements sociaux du 10<sup>e</sup>. Un autre problème provient de la densité. Il s'agit d'un quartier déjà très dense. Rajouter 30 familles supplémentaires ne résoudra pas le problème.

Il n'exprime pas d'objections quant aux délibérations DLH 285, 306 et 311.

**M. JOUSSELLIN** répond qu'une présentation du programme du 206 rue La Fayette pourra être faite. Il a compris, à ce stade, que la superette devrait être démolie pour construire l'immeuble de logements sociaux. Les autres immeubles seront réhabilités et pas détruits.

Il expose ne pas avoir la même définition que M. FORT de ce qu'est un programme équilibré et qu'il semble considérer équilibré en l'absence de PLAI. Il serait intéressé de savoir d'où vient le chiffre de 46% de PLAI dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il rappelle que M. FORT participe aux commissions de logement social.

M. FORT déclare que les chiffres qu'il a cités proviennent du site Opendata.paris qu'il invite à consulter car la Ville de Paris les a mis à la disposition des habitants. Le Président de la commission d'attribution des logements sociaux aurait dû commencer son travail par là.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Elle soumet au vote la délibération DLH 104.

*La délibération est adoptée à la majorité avec une voix contre (M. FORT).*

Elle soumet au vote la délibération DLH 120.

*La délibération est adoptée à la majorité avec une voix contre (M. FORT).*

Elle soumet au vote la délibération DLH 97.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Elle soumet au vote la délibération DJS 176.

*La délibération est adoptée à la majorité avec une voix contre (M. FORT).*

**Objet :** Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris

**Projet de délibération :** 2020 DLH 285

**Rapporteur :** Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que pouvoir vivre dignement dans les logements sociaux constitue aussi une priorité pour la majorité municipale. Les bailleurs sociaux sont particulièrement touchés par la crise sanitaire et sociale. C'est pourquoi le Conseil de Paris d'octobre 2020 a voté un plan de soutien et d'investissement à destination de six bailleurs parisiens. Ce plan a pour objectif la réalisation de travaux et d'équipements pour exécution d'ici à 2022. Ces opérations constituent un complément d'un programme plus important de réhabilitation comme le Plan Climat.

Il s'agit de voter sur les opérations retenues pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Les travaux prévus portent sur deux axes. La transition écologique des logements, rénovation des chaufferies et remplacement des chaudières, réfection des locaux d'ordures. Le second axe est la mise en sécurité des bâtiments. Ce sont 716 habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement qui profiteront de ce plan. Il est proposé de voter une subvention de 2 700 159 euros pour quatre bailleurs.

Il formule le regret que pour le moment il n'y ait pas d'adresse de la Grange-aux-Belles concerné par ce plan. Lors d'une deuxième vague l'année prochaine, une attention sera portée à la liste d'adresses possibles pour bénéficier de ce plan.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Réalisation 49, rue Lucien Sampaix / 2 rue des Récollets (10<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

**Projet de délibération** : 2020 DLH 306

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Réalisation 19-21 rue Jean Poulmarch / 21 rue des Vinaigriers (10<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

**Projet de délibération** : 2020 DLH 311

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN, pour la délibération DLH 306, indique qu'il s'agit de réaliser un programme de rénovation d'un immeuble s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris. Cet immeuble a été construit dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les travaux devraient permettre de réduire la consommation d'énergie de 51% par an et de réduire les charges liées à l'énergie de 180 euros par an et par logement. Les travaux se feront en milieu occupé. Le bailleur prévoit qu'ils coûteront 853 806 euros. Il est proposé que la Ville de Paris accorde une subvention maximale de 136 980 euros. Il est également proposé la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par ELOGIE-SIEMP pour le financement de ce programme. En contrepartie, 6 logements du parc social seront réservés à des locataires désignés par la Ville de Paris. La livraison est prévue pour le quatrième trimestre 2024.

Délibération DLH 311. Cette délibération prévoit de rénover un immeuble de logements sociaux rue des Vinaigriers. Il s'agit aussi d'un immeuble ELOGIE-SIEMP et d'une rénovation s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat. Cet immeuble contient 14 logements sociaux. Il faut moderniser le chauffage et les menuiseries. Les travaux devraient permettre de réduire la consommation d'énergie de 52% par an et de réduire les charges liées à l'énergie de 400 euros par an et par logement. Les travaux se feront en milieu occupé. Le bailleur prévoit que ces travaux coûteront 893 669 euros. Il est proposé que la Ville de Paris accorde une subvention maximale de 137 850 euros. Il est aussi proposé d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par ELOGIE-SIEMP pour le financement de ce programme. En contrepartie, 6 logements du parc social d'ELOGIE-SIEMP seront réservés à des locataires désignés par la Ville de Paris. La livraison est prévue pour le quatrième trimestre 2024.

Mme PATRICE déclare qu'elle ne prendra pas part aux votes sur ces délibérations car elle est Présidente d'ELOGIE-SIEMP.

M. FORT formule une remarque concernant la délibération DLH 306. Il s'agit d'une bonne délibération car il s'agit d'une rénovation qui permettra de réduire la consommation d'énergie de 50% et de rénover les cages d'escaliers et autres parties communes. Il souligne que de nombreux logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> nécessitent des rénovations. Un des axes importants est la priorité qui doit être accordée à leur rénovation car certains locataires les demandent avec insistance.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Elle soumet au vote la délibération DLH 306.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Mme PATRICE ne prend pas part au vote.*

Elle soumet au vote la délibération DLH 311.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Mme PATRICE ne prend pas part au vote.*

**Objet** : Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions

**Projet de délibération** : 2020 DVD 44

**Rapporteure** : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT annonce que la délibération porte sur des actions en faveur du vélo pour une subvention totale d'un montant de 178 978 euros et pour passer des conventions avec onze associations. Les associations participent aux objectifs de la politique municipale en la matière. Le plan de la Ville prévoit le développement de services aux cyclistes essentiels pour encourager la pratique. La demande des usagers est très importante. Les associations animent des ateliers de réparation permettant d'apprendre à entretenir le matériel tout en s'inscrivant dans des démarches de retraitement des déchets et d'économie circulaire et de réinsertion. Les vélos écoles ont pour objectif d'accompagner toute personne en âge de pédaler vers une pratique vigilante. Il est proposé de financer onze associations en 2020.

Deux de ces associations œuvrent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. L'Association Répar' pour un montant de 13 000 euros soit 8% du montant total de son projet pour mettre en place des ateliers mobiles dans les quartiers Politique de la Ville. L'accès aux ateliers est gratuit pour les habitants de ces quartiers. Deux cents ateliers sont prévus pour la totalité du projet touchant 4 000 personnes. L'autre association est subventionnée, Solicycle qui œuvre sur la promenade urbaine.

M. FORT annonce qu'il votera contre cette délibération. Il est favorable au développement des mobilités douces et de l'utilisation du vélo, mais il s'agit d'une subvention de 194 000 euros destinée à onze associations dont deux dans le 10<sup>e</sup>, ceci pour apprendre à des personnes à faire du vélo ou à réparer leur vélo. Ce n'est pas inutile, mais il s'agit de 194 000 euros. Il pense que les Parisiens qui ont tous accès à internet pourraient trouver des tutoriels pour apprendre à réparer leur vélo ou pour apprendre à en faire. Il est favorable à l'investissement dans des infrastructures, à aider des ménages modestes à acheter un vélo, à aider au développement du réseau Vélib. Il juge qu'accorder 194 000 euros de subvention à ces associations n'est pas aujourd'hui la priorité.

M. RAIFAUD pense que l'objectif est que tous ceux qui le peuvent puissent se mettre à utiliser le vélo prioritairement. La priorité est les investissements pour des pistes cyclables, mais il y a aussi des aspects relevant de la capacité des individus à monter sur un vélo. Ces 194 000 euros rapportés à l'échelle de Paris et à tous les investissements faits pour les permis de conduire, représentent une somme modique.

M. GUTTERMANN ajoute que dans le cadre de l'éducation populaire, cela fait partie du « apprendre les uns avec les autres » et des actions de citoyenneté. Ces ateliers font partie de l'éducation à s'entraider.

M. FORT répond qu'en ajoutant 194 000 euros par-ci et 50 000 euros par-là, on comprend pourquoi on est passé de 200 millions d'euros de subventions aux associations par an en 2014 à 290 millions d'euros par an et pourquoi les finances de la Ville sont ce qu'elles sont.

M. CLERWALL déclare qu'apprendre sur YouTube et faire du vélo dans Paris ne sont pas les mêmes enjeux de sécurité. Il attire l'attention sur une énorme demande et un manque de réparateurs professionnels à Paris. Cette délibération et cette subvention paraissent totalement justifiées.

Mme JOUBERT déclare qu'il s'agit d'une divergence philosophique entre d'un côté des solutions collectives proposées par la majorité et de l'autre des solutions individuelles préconisées par M. FORT. On a vu durant le confinement à quel point nous ne sommes pas égaux face à l'apprentissage individuel et au numérique. Elle demande à réfléchir à combien coûte un accident de la route. Par ailleurs, le montant de la subvention divisé par le nombre de personnes touchées revient à investir 3,25 euros par personne pour permettre d'éviter des accidents et d'améliorer le vivre ensemble.

M. FORT n'est pas indifférent à la sécurité mais c'est la priorité des investissements plutôt dans les infrastructures et la sécurisation, notamment de la piste cyclable de la rue La Fayette.

Mme CORDEBARD confirme qu'il s'agit de visions différentes quant à ce qu'il est possible d'apporter comme services publics délégués par le financement aux associations. Par ailleurs, elle déconseille formellement d'apprendre à faire du vélo avec YouTube.

Elle soumet au vote la délibération.

*La délibération est adoptée à la majorité avec un vote contre (M. FORT).*

**Objet** : Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants

**Projet de délibération** : 2020 DVD 60

**Rapporteuse** : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT indique que cette délibération porte sur la prise en compte de l'impact de la Covid 19 sur les conventions de délégation de service public avec les parcs parisiens de stationnement. Cela correspond à quarante avenants à passer sur ces contrats pour l'ensemble de Paris. Les opérateurs ont souffert de la crise avec une baisse de fréquentation d'au moins 90% ou plus. Les abonnés, en revanche, ont conservé leurs abonnements en majorité. La Ville a décidé de procéder à des ajustements en excluant les parcs ayant pu préserver leur rentabilité et en intégrant les questions relatives au chômage partiel, à la baisse automatique des redevances variables dues à la Ville ou la baisse des taxes sur le chiffre d'affaires. Trois types d'ajustements ont été prévus.

Le cas 1, qui concerne un parc dans le 10<sup>e</sup> implique une modification de la redevance fixe et un ajustement au prorata du chiffre d'affaires 2020 réel dans la limite de 70% de la perte nette retenue. Il s'agit du parc Magenta-Gare de l'Est. Ce parc avait un chiffre d'affaires en 2019 de 1 212 000 euros. La perte pour 2020 serait de l'ordre de 134 000 euros. Les deux autres cas ne concernent pas de parcs dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Les pertes nettes des délégataires de l'ensemble des parcs sont estimées à 30 millions d'euros. Le montant total de dégrèvement décidé s'élève à 6,2 millions d'euros. L'impact sur les recettes sera constaté sur le budget de fonctionnement de la Ville 2020 et 2021.

Dans le cadre de ces négociations a été réaffirmée la volonté municipale de poursuivre les engagements environnementaux et sociaux contenus dans les contrats. Les délégataires se sont engagés dans des démarches visant des objectifs du Plan Climat parisien.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (60 000 €) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe – E.C.U.J.E. (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération** : 2020 DAC 668

**Rapporteure** : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique qu'il s'agit d'une subvention et d'un avenant à une convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe située dans le quartier de la Gare du Nord. L'ECUJE est ouvert à tous les publics. Depuis le premier confinement, le centre s'est adapté et la quasi-totalité de son activité s'est poursuivie en ligne, dont les cours d'hébreu.

Il s'agit d'une subvention de 60 000 euros, soit un complément de 30 000 euros après la déduction de l'acompte déjà versé.

Mme CORDEBARD propose aux conseillers de formuler leurs questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (14 000 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs

**Projet de délibération** : 2020 DEVE 67

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique que la préservation de la flore et de la faune en milieu urbains est vitale. C'est ce que fait la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France dans le jardin Juliette Dodu et dans l'ensemble des refuges LPO existants. Pour soutenir cette action, il est proposé une subvention de 14 000 euros.

Mme CORDEBARD propose aux conseillers de formuler leurs questions ou remarques.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet :** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur

**Projet de délibération :** 2020 DFA 65

**Rapporteur :** Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** explique que cette délibération concerne une adaptation des contrats pour l'année 2020 en faveur de concessionnaires. Une aide du Conseil de Paris a été prévue dès le mois de mai pour de nombreux acteurs économiques dont ceux liés à la Ville par des contrats d'occupation du domaine public sur lesquels elle prélève une redevance. Il s'agit ici de l'affichage publicitaire. Il n'y a pas eu de campagnes d'affichage pendant le confinement et la reprise reste faible. Les contrats prévoient, après négociations, une exonération de trois mois, plus faible que celle accordée dans le domaine culturel par exemple. Un cas particulier est celui des colonnes Morris et des mâts avec des tarifs modiques pour les théâtres ; pour ce contrat, l'exonération est de six mois.

**Mme VASA** annonce que le groupe écologiste votera contre cette délibération en espérant qu'elle puisse être également amendée en Conseil de Paris. Il s'agit de presque 50 millions d'euros, soit davantage que la redevance attendue par la Ville sur l'ensemble des panneaux Clear Channel. L'un des arguments avancés en faveur de leur installation était que la Ville ne pouvait se passer de ce type de ressources. Par ailleurs il ne semble pas pertinent que la Ville soutienne le secteur publicitaire et compense sa baisse de recettes. Il s'agit d'une activité suffisamment profitable en temps normal et qui dégage des marges confortables.

Un autre argument avancé pour défendre cette mesure serait que la culture a souffert et qu'il faudrait la soutenir. C'est évidemment vrai, mais il ne s'agit pas ici de la culture mais des exploitants de supports publicitaires. Par ailleurs certaines exonérations ne semblent pas pertinentes, notamment celles consistant à réduire la part variable car elle est fonction du chiffre d'affaires et donc de l'activité. Certaines périodes d'exonération paraissent trop longues.

Elle conclut par une note humoristique. La délibération précise que « les concessionnaires réaffirment leur engagement environnemental et privilégient des solutions économes en énergie et en matières premières et auront recours dès que possible au réemploi et à l'approvisionnement en circuit court ».

**M. DELPLANQUE** déclare avoir conscience de la nécessité de modifier les contrats actuels du fait des conséquences de la crise sanitaire. Pour autant, le groupe Génération.s avait pris position contre la passation de ces contrats et le groupe votera donc également contre cette délibération.

**M. SIMONDON** répond que plusieurs acteurs culturels sont concernés. Il y a les contrats sur les bâches publicitaires sur les édifices patrimoniaux en travaux ; les conditions du contrat sont changées du fait de l'impact de la crise sanitaire puisque la durée des travaux est modifiée. Il s'agit d'autre part des colonnes mâts et il est important pour les acteurs culturels que ces mobiliers puissent continuer à être exploités. Pour le reste, il s'agit en effet de publicité et la Ville va bien prélever une redevance complète sur tous ces contrats pour 48 millions d'euros. Une recette importante est donc maintenue sur ce secteur en dégageant la redevance prévue d'un quart de son montant minimal prévu.

Il fait remarquer qu'il comprend l'idée de vouloir émanciper la Ville de ce type de recettes, mais en l'occurrence voter contre revient à vouloir que la Ville perçoive une recette plus importante sur une activité non existante, argument non viable d'un point de vue juridique. .

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité, avec sept votes contre (Groupe Écologie et Génération.s).*

**Objet** : PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

**Projet de délibération** : 2020 DU 104

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** explique que cette délibération lance un processus long et très important pour la ville puisqu'il s'agit de sa fabrication par le plan d'urbanisme. Il s'agit d'un processus de révision complète et non pas d'une simple modification. Les objectifs sont détaillés dans la délibération.

Le travail a déjà commencé avec une conférence citoyenne lancée l'été dernier et qui a rendu ses conclusions lors du dernier Conseil de Paris. La délibération va lancer un processus de trois années avec des concertations en 2021 avec les Parisiens, les associations et des publics spécifiques. Ces concertations doivent déboucher à la fin de 2021 sur un partage des objectifs. En 2022 se fera l'élaboration du PLU avec les services de l'urbanisme et les règles formalisées avec des processus de concertation. En 2023, la concertation se fera dans un processus officiel et réglementaire avec l'enquête publique et l'enquête environnementale avant l'adoption par le Conseil de Paris fin 2023. Il est souhaité faire le premier PLU « bio-climatique » de France.

**M. JOUSSELLIN** déclare que le groupe communiste votera cette délibération. Il salue la mise en place d'un PLU « bio-climatique » mais sera vigilant au fait que la question climatique s'articule avec les questions sociales.

Sur les principes de la consultation, il déclare qu'il faut qu'elle soit la plus large possible, associant les habitants mais aussi tous les outils de la concertation à Paris. Il est question du rôle des Conseils de quartier mais il pense aussi par exemple aux Conseils des générations futures, aux Conseils des enfants ou des seniors. Il faut aussi inviter syndicats et patronat à participer et à s'exprimer.

Quant aux objectifs retenus, entre crépuscule de la crise sanitaire et aube d'une importante crise sociale, le groupe se montrera attentif sur trois points : la place des services publics, la solidarité et le logement. Il reprend quelques-unes des propositions déjà déposées par les Parisiens sur le site ; comme une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire, certains arrondissements du centre et de l'Ouest n'ayant que très peu de logements sociaux. Dans le 10<sup>e</sup>, qui est encore loin des 25% de logements sociaux légalement prévus, il faut réserver des parcelles à cet effet. D'autres suggestions sont de permettre aux Parisiens de rester vivre à Paris. Refuser la densité dans Paris revient à demander aux nouveaux ménages de partir en banlieue et d'artificialiser des terres agricoles. Il serait possible de récupérer les hôtels qui ferment pour faire de l'hébergement d'urgence ou du logement social, de mieux encadrer Airbnb, de reconverter des bureaux ou de trouver des lieux où accueillir les migrants.

**Mme VASA** annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération pour laisser place aux discussions avec les groupes au Conseil de Paris qui ont commencé. Elle salue la démarche et l'ambition de ce PLU. Elle indique que des débats complets se tiennent au Conseil de Paris et invite à consulter les positions des élus et des différents groupes.

Parmi les points qui suscitent des interrogations, elle cite la place accordée à la consultation. Elle est présentée de manière très large dans la délibération mais il ne s'agit pas seulement de recueillir des cahiers de doléances qui resteront lettre morte, il faut ajouter des points de contrôle pour que les

projets soient amendés et validés par les instances participatives avant présentation devant les conseils municipaux.

Elle souligne un grand besoin de logements pour tous et de mixité dans les quartiers. Il faut que toutes les aspirations soient entendues et retranscrites dans les objectifs.

**M. DELPLANQUE** annonce que le groupe Génération.s votera en faveur de cette délibération. Ce PLU sera celui d'une ville qui fait le pari d'une lutte active contre le dérèglement climatique, qui permet à chacun de respirer et d'y vivre. Il s'agira d'une construction commune. Le groupe soutient et partage l'objectif d'une démarche qui implique les citoyens à chaque étape du projet. Le chemin est long et les premières concertations convergent vers une même finalité : un Paris solidaire, respirable et à taille humaine. L'implication des citoyens doit être la plus large possible. Pour cela, la concertation doit pouvoir s'exercer en dehors du cadre numérique. C'est pourquoi dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il est souhaitable que cette concertation ait également lieu à des niveaux plus locaux pour impliquer le plus largement possible les habitants. Le groupe Génération.s donnera un avis favorable pour cette délibération qui lance les prochaines étapes d'un processus primordial pour la ville.

**M. SIMONDON** déclare comprendre le questionnement sur la place de la concertation qui ne doit pas être seulement un recueil initial mais une attention tout au long du processus. C'est bien ce qui est prévu, des temps de concertation et d'éclairage sont maintenus dans les étapes ultérieures.

**Mme CORDEBARD** déclare qu'il y aura un changement de paradigme avec l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme. L'organisation va permettre aux Parisiens de s'exprimer massivement avec des outils innovants et accessibles. Elle estime qu'il est paradoxal que les élus d'EELV de la majorité s'abstiennent sur cette délibération qui correspond si bien aux objectifs communs.

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité, avec six abstentions (Groupe Écologie et M FORT).*

**Objet** : Adoption du règlement intérieur du conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup>

**Projet de délibération** : **MA102090**

**Rapporteur** : Eric ALGRAIN

**Mme CORDEBARD** précise que cette délibération porte sur le règlement intérieur qui s'appliquera à partir de la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement. Il s'agit de donner davantage de place aux débats et d'organiser les réunions un peu différemment. Elle remercie M. ALGRAIN, son premier adjoint, M. SIMONDON, tous les groupes de la majorité ainsi que M. FORT d'avoir bien voulu contribuer à l'écriture de ce nouveau règlement intérieur.

**M. ALGRAIN** rappelle qu'il fallait réviser le règlement intérieur dans un délai de six mois après l'élection du nouveau conseil. Il explique ce qui a présidé aux nouveautés en trois points.

Le premier est la volonté de trouver dans le conseil d'arrondissement un nouvel espace de dialogue.

Le deuxième point était une volonté de rationaliser et valoriser le temps de parole des élus par un échange utile entre eux sur ce qui justifie d'exprimer les positions respectives, différentes ou complémentaires. L'idée est de ne plus passer de temps sur des délibérations où tous sont d'accord.

Le troisième point est de permettre de mieux travailler collectivement en décidant de passer le délai de présentation des vœux de deux à quatre jours, ce qui permettra un échange plus nourri et dans de meilleures conditions lors de la séance.

Il déclare avoir été très sensible à la qualité des échanges constructifs avec tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil et notamment avec M. FORT qui a fait des propositions qui ont été en partie acceptées.

Il espère l'unanimité pour le vote sur ce nouveau règlement intérieur qui présidera aux échanges durant les six années à venir.

**M. JOUSSELLIN** déclare que ce nouveau règlement convient au groupe communiste qui le votera sans souci. Il formule trois observations.

Il salue la manière dont il a été écrit, en collaboration avec les groupes.

Il indique que de nombreux élus d'autres arrondissements envient ce règlement intérieur pour la place qu'il laisse aux citoyens et aux associations lors du pré-conseil.

Il se réjouit au nom du groupe communiste de l'innovation consistant à mettre en place des débats organisés au sein de ce conseil. Il est notable que le temps soit égal entre les différents groupes de la majorité et l'opposition.

**M. RAIFAUD** remercie Madame la Maire et les présidents des groupes du Conseil d'arrondissement pour le travail qui a été fait. Une autre amélioration apparaît dans le règlement intérieur. Depuis le début du confinement les conseils d'arrondissement sont dématérialisés et de ce fait retransmis en direct. C'est un acquis qui sera préservé avec ce nouveau règlement intérieur.

Ce qui fait une spécificité du règlement intérieur du 10<sup>e</sup> depuis la mandature 2001-2008, sous l'impulsion des élus écologistes, c'est son ouverture aux citoyens avec le pré-conseil qui permet des échanges directs entre les élus et les associations ou les collectifs et celles et ceux qui veulent s'exprimer sur la vie municipale.

**Mme CORDEBARD** en guise de plaisanterie précise qu'il ne convient pas de s'attribuer tout le mérite qui revient à Tony Dreyfus et à son équipe de l'époque.

**M. RAIFAUD** déclare que Christophe Bonneuil est l'artisan de ce règlement.

**Mme SCHERER**, pour un point d'histoire, rappelle le rôle primordial de Jean Marandon, président du CICA concernant l'avancée en faveur d'un pré-conseil dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** déclare être heureuse et fière de ce vote au nom de tous.

**Objet** : Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) - Subvention 2021 (4 352 560 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

**Projet de délibération** : DASCO 100

**Rapporteur** : Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit d'une importante subvention de 4 352 560 euros au titre de l'année 2021 pour la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement. Depuis la fusion des collectivités entre la Ville de Paris et le département intervenue en janvier 2019, la Ville est désormais seule compétente pour participer au financement du service délégué de la restauration scolaire et signer les avenants annuels à cette convention.

La crise sanitaire, le confinement et le report au 28 juin du second tour des élections municipales n'ont pas permis d'organiser la concertation nécessaire à la préparation d'un nouveau cadre triennal pour la mission de restauration scolaire que la Ville délègue aux Caisses des écoles. C'est pourquoi la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 conclue le 29 décembre 2017 a été prorogée d'un an. Ce délai permettra d'engager une réflexion avec les maires d'arrondissement et les Caisses des écoles.

Il fait un rappel concernant les difficultés d'approvisionnement qu'ont connu les Caisses des écoles durant le mois de juin. Un effort conséquent a été maintenu dans le 10<sup>e</sup> pour approvisionner les cantines en produits de qualité. Le plan d'alimentation durable a des objectifs ambitieux, avec 55% de produits durables, objectif atteint au cours de la précédente mandature. Et 47% de ces 55% sont issus de l'agriculture biologique.

M. WATANABÉ-VERMOREL déclare que cette délibération est l'occasion de s'enorgueillir de la grande qualité du personnel de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup>. Systématiquement, l'extraordinaire directrice de la Caisse des écoles est toujours présente pour présenter les projets pilotes insufflés au cours du mandat précédent.

Mme CORDEBARD déclare que cette ambition doit être poursuivie pour atteindre les objectifs de cette mandature. Il est bien que les élus se fassent les ambassadeurs de ces choix. Elle remercie tous les élus qui ont apporté leur énergie et leurs idées pour parvenir à ces résultats.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends

**Projet de délibération** : DASCO 137

**Rapporteur** : Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que cette délibération avait été ôtée de l'ordre du jour du précédent Conseil d'arrondissement du fait de la situation de confinement. Elle part du principe d'une autorisation d'occupation gratuite des cours d'écoles et de collèges pour les associations qui y proposeront des activités dans le cadre du projet « Ville du quart d'heure ». Un test a eu lieu cet été avec la mise à disposition par le collège de la Grange-aux-Belles de sa cour à l'intention des associations.

Il est proposé d'encadrer cette expérimentation en ouvrant des cours de 10h à 18h à partir du 23 janvier jusqu'au 24 avril dans chaque arrondissement. Une consultation des directeurs et directrices d'établissement de l'arrondissement a été faite pour trouver des cours d'écoles adaptées. L'école de la rue de Marseille a été retenue car elle est partiellement couverte. Les locaux attenants ne seront pas accessibles pour le moment. La phase expérimentale permettra de tirer des enseignements et de remonter des conclusions à la DASCO.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** le groupe écologiste applaudit à cette délibération proposée depuis des années. L'idée pourra être poursuivie d'ouvrir les écoles, y compris certains locaux, pour l'action des associations les plus bénéfiques.

**M. GUTTERMANN** attire l'attention sur un aspect de l'expérimentation. Il faudra de la vigilance à propos du conventionnement avec les associations sur le fait que l'entretien et la préservation des locaux est indispensable. Il se félicite que l'expérimentation se fasse dans une école avec des toilettes séparées et une entrée sur rue permettant de ne pas circuler dans les locaux scolaires. Il ne doit pas y avoir de charge supplémentaire pour le personnel d'entretien après passage des associations. Il ne faut pas sous-traiter à des entreprises privées mais permettre à du personnel volontaire avec une rémunération adéquate de procéder à l'entretien des locaux dans le cadre du service public et des personnels de la Ville.

**Mme DUMOULIN** considère qu'il y a une dimension essentielle dans le fait qu'il y a un enjeu sur la question de l'ouverture de l'éducation nationale et que les lieux puissent être réappropriés par chacun dans la ville.

**Mme CORDEBARD** déclare que les expériences d'écoles ouvertes sont de vrais facteurs d'appropriation de l'école. Il reste qu'il convient de respecter les lieux et de les utiliser de façon compatible avec le cadre d'exercice de l'école et les règles de sécurité.

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité avec une abstention (M. FORT).*

**Objet** : Subventions (42 500 €) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne et de l'intégration à six associations

**Projet de délibération** : DDCT 98

**Rapporteur** : Raphaël BONNIER

**M. BONNIER** indique que cette délibération concerne six associations qui agissent dans les domaines de l'éducation, de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, avec des subventions pour un montant total de 42 500 euros.

Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, la délibération concerne l'association Quartier Partagé qui est un collectif regroupant de nombreuses associations œuvrant dans le 10<sup>e</sup>. Il est proposé une subvention de 2 000 euros dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2019-2021. Cette subvention permettra au collectif de continuer à mener à bien ses actions dont les Cafés partagés réalisés dans le cadre de l'action « Tous voisins de quartier » tous les samedis matins.

Cette délibération est aussi l'occasion pour le Conseil de remercier l'ensemble des associations du 10<sup>e</sup> et leurs bénévoles pour leur engagement dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale

dans laquelle leur action quotidienne est essentielle. Demain s'ouvre la Semaine annuelle du bénévolat organisée annuellement par la Ville de Paris qui rappelle le soutien de la Ville et du Conseil à ce type d'action.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler. Elle estime que Quartier Partagé est une association épatante qu'il faut continuer à soutenir, voire soutenir davantage à l'avenir.

En l'absence de questions et remarques, elle propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Mme CORDEBARD propose de passer à l'examen des vœux.

### **Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10e relatif à la fermeture définitive de l'École Maternelle Paradis**

Mme CORDEBARD rappelle que ce vœu a déjà été examiné en début de conseil. Elle propose donc de passer au vote.

*Le vœu est rejeté à l'unanimité avec 10 votes contre (PEC) et 5 abstention (Groupe PC et Génération.s).*

### **Vœu de la majorité municipale relatif à la mise en œuvre dans le 10e arrondissement de la préemption des baux commerciaux prévue par la Ville de Paris dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires**

M. JOUSSELLIN rappelle que le groupe communiste porte cette question depuis 2006 au sein de ce Conseil d'arrondissement. Il a soumis quatre vœux pour demander la mise en place de ce dispositif adopté par une centaine de communes d'Île de France. L'objectif est de permettre à la Ville de Paris de préempter les baux commerciaux afin de renforcer la diversité commerciale dans certains quartiers souffrant de la mono-activité.

En avril 2019, dans le cadre d'un plan visant à renforcer l'action municipale dans les quartiers populaires, la Mairie de Paris avait annoncé la mise en œuvre de ce dispositif dans les meilleurs délais. Emmanuel Grégoire avait annoncé que cette expérimentation serait lancée au début de la nouvelle mandature, dans le 10<sup>e</sup> en particulier. Ce vœu demande qu'un calendrier puisse être transmis aux élus de l'arrondissement. Cette expérimentation ne pourra pas se faire sans les habitants et il est demandé qu'une concertation soit ouverte avec eux afin de délimiter les périmètres concernés.

La majorité municipale fait trois propositions de quartiers dans ce vœu. Le quartier LaChappelle Faubourg St-Denis où la diversité commerciale est faible, le quartier Sainte-Marthe où les habitants et les artisans sont en lutte contre la spéculation immobilière et le quartier Château d'Eau où sévit souvent la traite des êtres humains. Les baux commerciaux dans ce boulevard s'échangent mais restent aux mains des mêmes personnes qui continuent à exploiter les travailleurs qui sont surtout des travailleuses. Ces trois propositions ne sont pas figées, un travail doit être entamé, mais il est temps d'avancer.

*Considérant que la liste « Paris en commun – L'écologie en action » a proposé lors des élections municipales de 2020 dans son programme de « créer la Foncière Paris Commerce et Proximité pour*

*aller plus loin dans la lutte contre la mono activité et l'aide à l'installation de nouveaux commerces. Elle pourra acquérir des locaux et préempter les baux commerciaux », et ce afin de favoriser la dynamique et la diversité commerciale et en particulier les commerces de proximité.*

*Considérant qu'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris, s'est engagé à plusieurs reprises à lancer une expérimentation sur la préemption des baux commerciaux avant la fin de l'année 2020.*

*Considérant le vœu voté au Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> le 14 mars 2016, demandant que « la Ville de Paris mette en place dans des délais raisonnables à titre expérimental dans certaines zones du 10<sup>e</sup> arrondissement la préemption des baux commerciaux afin de permettre un meilleur dynamisme commercial dans le 10<sup>e</sup> arrondissement » et le vœu voté le 28 mai 2019 précisant que « La Ville de Paris en concertation avec les conseils de quartiers et les associations locales établisse la définition précise du périmètre concerné et que le conseil de Paris prévoit en conséquence l'extension de la mission de la SEMAEST » ;*

*Considérant que l'opération « Vital Quartier 2 » qui arrive à échéance fin 2022 et qui portait uniquement sur l'achat de murs a eu des résultats positifs dans certains quartiers, mais pas dans les zones les plus marquées par la mono activité;*

*Considérant qu'en avril 2019, la Ville de Paris a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour les quartiers populaires ;*

*Considérant que plusieurs mesures sont proposées en matière commerciale, dont l'expérimentation du droit de préemption sur les baux commerciaux ;*

*Considérant qu'une foncière « Paris commerces » existe déjà et qu'il peut être envisagé de s'en servir pour lancer l'expérimentation ;*

*Considérant les demandes récurrentes du conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc que soit mise en œuvre l'expérimentation de la préemption des baux commerciaux dans le quartier La Chapelle ;*

*Considérant la lutte en cours des artisans et habitants du quartier Sainte-Marthe contre la spéculation immobilière et commerciale de leur quartier ;*

*Considérant la situation sur le boulevard de Strasbourg où il y a besoin d'une action résolue pour lutter contre les réseaux de traite d'êtres humains qui sont présents dans les boutiques ;*

*Considérant que le plan quartier vise à mener une action renforcée sur les territoires des 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;*

**Pour ces motifs, sur proposition des élus de la majorité municipale, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **Le calendrier de mise en place de la foncière « Paris commerce et proximité » soit communiqué aux élus de l'arrondissement ;**
- **La Mairie de Paris en concertation avec les conseils de quartier lance prochainement une concertation pour décider des périmètres de l'expérimentation de la préemption des baux commerciaux ;**
- **La Mairie du 10<sup>e</sup> dans cette concertation défende l'idée que les quartiers Sainte-Marthe, Château d'Eau et La Chapelle/Faubourg Saint-Denis soient intégrés à cette expérimentation.**

Mme CORDEBARD rappelle que ce vœu présenté par M.JOUSSELLIN est soutenu par la majorité municipale.

M. CLERWALL pense que ce vœu est bienvenu. Les commerces de proximité, les artistes et les artisans et autres activités indépendantes se trouvent aujourd'hui en situation très fragile. La diversité commerciale du quartier dépend plus que jamais de la disponibilité d'un parc de baux commerciaux

abordables. Ce dispositif constitue un véritable outil de résilience économique. Ce vœu ne propose pas une solution de court terme pour pallier les effets de la crise sanitaire mais il permet le maintien sur le long terme d'une diversité commerciale indispensable.

Il fait part d'un point de vigilance. Les quartiers désignés dans ce vœu sont très différents, présentent des problématiques complexes et ont des poids démographiques et économiques inégaux. Le quartier Sainte-Marthe connaît un problème de sous-occupation des locaux commerciaux. On sait aussi que le quartier est la cible d'une opération immobilière qui est tout simplement spéculative. Il faut s'assurer que la désignation de ce quartier dans ce programme ne profite pas indûment à des opérateurs récemment apparus. Les autres quartiers présentent d'autres problématiques qui sont importantes pour le caractère encore populaire de l'arrondissement. Dans les deux cas, il faut être vigilant quant à la dynamique de développement.

M. DELPLANQUE pense que les opérations de revitalisation commerciale et de lutte contre la mono-activité sont importantes dans l'arrondissement. Il est important pour l'efficacité de l'action d'avoir une bonne visibilité sur le calendrier de la mise en œuvre de cette expérimentation et sur son articulation avec la fin de l'opération Vital Quartier. C'est pourquoi son groupe appuiera ce vœu.

Mme CORDEBARD ajoute qu'il est très important pour le 10<sup>e</sup> de réussir à engager une action dans ce sens. Elle a été demandée au Conseil de Paris et obtenue de l'exécutif lors de la précédente mandature. Il s'agit maintenant que la SEMAEST soit en mesure de la mettre en œuvre. Elle prendra toute sa part dans la séquence qui s'ouvre.

Elle propose de soumettre ce vœu au vote.

*Le vœu est adopté à l'unanimité avec une abstention (M. FORT).*

### **Vœu de la majorité municipale relatif à l'évacuation d'un campement de migrants place de la République**

M. JOUSSELLIN déclare qu'il s'agit d'un vœu de la majorité qu'il aurait préféré ne pas avoir à présenter, mais il est indispensable après ce qui s'est passé lundi dernier place de la République. Il est important que le Conseil d'arrondissement ait une parole forte. Tous ont vu ces images des forces de l'ordre démantelant avec brutalité un campement. Des images qui montrent des policiers frapper des migrants qui erreront ensuite dans Paris à la recherche d'un endroit où passer la nuit. Ces images aussi des élues parisiennes et parisiens, Ian Brossat, Léa Filoche ou Audrey Pulvar à qui l'on interdit la place de l'Hôtel de Ville. Ces images ne peuvent pas rester sans réponse.

Depuis 2015, les démantèlements de campements se sont multipliés. Cette majorité municipale a pris cette question à bras-le-corps alors même qu'il s'agit d'une compétence de l'État. Dès 2016, Anne Hidalgo et Ian Brossat avaient ouvert un centre de premier accueil, ce même centre qui fut fermé lorsque M. Macron est arrivé au pouvoir. Dans le même temps, la Maire de Paris a pris des engagements. Il n'y a plus eu d'expulsion sans solution de relogement. Dans le 10<sup>e</sup>, la municipalité a pris sa part à ce devoir d'accueil. Comment ne pas évoquer, Madame la Maire, Madame Versini, l'ouverture de plusieurs centres dans le 10<sup>e</sup> dont un dans les murs mêmes de la Mairie. La semaine dernière, après l'évacuation de 3 000 hommes et femmes de Saint-Denis, la Maire de Paris et l'Adjoint au Logement proposaient à l'État deux lieux parisiens pour accueillir les migrants.

Il est faux de prétendre que nous faisons face à une crise migratoire. Nous faisons face à une crise de l'accueil dont la place de la République a été un symbole élatant. Le solde migratoire français n'a pas bougé depuis 30 ans, 12% seulement des personnes qui décident de quitter leur pays à cause de crises

économiques ou environnementales ou à cause de guerres viennent en Europe. La sixième puissance mondiale a les moyens de les accueillir.

C'est pourquoi la majorité municipale demande qu'il n'y ait plus aucune expulsion sans solution de relogement. Elle demande aussi une hausse du budget lié à l'hébergement d'urgence. Une petite hausse est prévue cette année, 3% d'augmentation l'année d'une crise sociale importante est très insuffisant. Il faut pouvoir créer des places d'hébergement d'urgence et la majorité est volontariste, tant pour réclamer les moyens à l'État que pour les créer.

On ne saurait parler des évènements de lundi dernier sans parler de la loi « sécurité globale » discutée au parlement. Son article 24 prévoit d'interdire de filmer et de diffuser des images des forces de l'ordre en manifestation. C'est contraire à tout État de droit. Imaginons ce qui se serait passé si cette loi avait été applicable lundi dernier.

Il est important de réaffirmer le refus de cet article et la volonté de continuer à permettre aux Parisiens d'exercer l'un de leurs droits fondamentaux, celui de manifester en toute sécurité. Pour se sentir en sécurité, il faut avoir confiance dans les forces de l'ordre. Le 23 novembre, sur la place de la République, les exactions commises n'ont pu que créer de la défiance.

Il conclut en disant que la majorité municipale est plurielle. Il y a des désaccords mais cette majorité sait se rassembler sur l'essentiel, le respect de chaque être humain, le respect dû à toutes et tous, la solidarité comme valeur cardinale. Il déclare que le groupe Paris en Commun, socialistes écologistes et progressistes, groupe Écologiste, groupe Génération.s et groupe communiste peuvent être fiers de proposer ce vœu en commun.

*Considérant l'évacuation menée par la Préfecture de Police, le 23 novembre 2020 dernier, d'un campement d'hommes et de femmes migrants installé le jour même place de la République ;*

*Considérant que cette évacuation a été marquée par un usage disproportionné de la force et par une brutalité excessive lors de l'intervention des forces de l'ordre, brutalité dénoncée par la maire de Paris, les élus présents lors de cette évacuation puis par le ministre de l'Intérieur lui-même ;*

*Considérant que cette intervention sans ménagement rompt avec la doctrine partagée par tous les pouvoirs publics depuis plusieurs années de toujours conditionner une évacuation de campement à un diagnostic social préalable et à une mise à l'abri ;*

*Considérant que la Ville de Paris avait proposé dès vendredi 20 novembre la mise à disposition de deux sites pouvant servir de lieux d'hébergement, pour faire face notamment aux besoins non-couverts lors de l'évacuation du campement installé à Saint-Denis il y a quelques jours, alors que la compétence de l'hébergement d'urgence est une compétence exclusive de l'État ;*

*Considérant que si le budget consacré par l'État à l'hébergement d'urgence est en augmentation cette année, cette augmentation est notoirement insuffisante au vu de la crise actuelle et des besoins qui en découlent ;*

*Considérant que ce type d'intervention sans prise en charge conduit à une précarisation accrue des migrants et n'est pas conforme au devoir humanitaire et à la tradition d'accueil de la France ;*

*Considérant la sécurité comme un droit fondamental et l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives ;*

*Considérant ce droit indissociable de la réalisation d'une République sociale et démocratique. »*

*Considérant cependant que l'intervention du 23 novembre nuit au crédit des forces de l'ordre et à la nécessaire relation de confiance qu'elles doivent entretenir avec la population ;*

*Considérant par ailleurs l'article 24 de la proposition de loi "Sécurité globale", en cours d'examen au parlement et récemment votée à l'Assemblée nationale qui porte, selon le Conseil des droits humains de l'ONU, la Commission Européenne, la Défenseur des droits, la Commission Nationale Consultative des droits de l'homme, Amnesty International, la Ligue des droits de l'homme, les syndicats d'avocats et de magistrats, les sociétés de journalistes, les associations de défense des droits humains et de la liberté d'expression, atteinte au droit d'informer, à la liberté d'expression et de manifestation ;*

*Considérant que si l'article 24 de la proposition de loi "Sécurité globale" avait été applicable lors de cette évacuation, les journalistes présents lors de l'évacuation de la place de la République n'auraient pas pu mettre en lumière la brutalité de l'intervention des forces de l'ordre ;*

*Considérant l'abandon d'une gestion du maintien de l'ordre conforme à la doctrine Grimaud par la préfecture de police de Paris et le ministère de l'Intérieur, donnant lieu à de nombreuses interventions brutales qui conduisent à restreindre le droit de manifester ;*

**Sur proposition des groupes de la majorité, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **que la Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police afin qu'ils ne dérogent plus, sans aucune exception, au protocole mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et assurant qu'un diagnostic et une mise à l'abri de l'ensemble des migrants, accompagnent impérativement toute opération d'évacuation ;**
- **que la Maire de Paris demande au gouvernement une augmentation conséquente du budget alloué à l'hébergement d'urgence pour permettre une mise à l'abri digne des personnes aujourd'hui à la rue ;**
- **que le Conseil de Paris affirme son soutien à la mobilisation contre l'article 24 de la loi de Sécurité Globale ; ainsi qu'à la protection de la liberté de la presse, et de celle de manifester, dans le droit et dans leur pratique;**
- **que les moyens de la Préfecture de Police soient davantage alloués à la satisfaction des attentes et des besoins de la population en matière de sécurité du quotidien (lutte contre les trafics, les violences intrafamiliales, l'insécurité routière, la traite des êtres humains...).**

Mme SCHERER déclare que selon le décompte de la Ligue des Droits de l'Homme, on a assisté à la 65<sup>e</sup> évacuation d'un campement depuis 2015 en Île de France. 15% à 20% des personnes de ces campements ont le statut de réfugié mais n'ont pu accéder à un hébergement. Il faut constater que le campement de Saint-Denis n'était pourvu que d'un seul point d'eau. L'incapacité à prendre en charge des personnes du campement de Saint-Denis s'est traduite par la dispersion des 500 personnes restantes vers des communes périphériques, les condamnant à errer dans les rues. La Ville de Paris a fait deux propositions de site pour accueillir ces personnes. Elles ont été rejetées par la Préfecture. Cette

incapacité de prise en charge s'accompagne d'une politique de harcèlement et de violences comme on a pu le voir place de la République.

Il n'y a pas de politique digne et durable d'hébergement et la politique d'accueil doit être révisée. Il y a plusieurs niveaux, avec la politique européenne, ou celle de l'Italie. La politique française n'autorise pas les demandeurs d'asile à travailler et les condamne à la précarité. Il n'est pas digne de laisser des campements aux portes de Paris et pas plus digne de laisser des êtres humains survivre en se cachant dans les recoins de la ville.

Il ne suffit pas de condamner pour se dédouaner de toute responsabilité. Il serait temps de réunir tout le monde autour d'une table pour définir une politique alternative d'accueil. Une politique dans laquelle l'État prendrait ses responsabilités dans un partenariat avec les collectivités territoriales.

Concernant la loi sur la « sécurité globale », si le débat s'est focalisé sur son article 24, elle pose aussi d'autres questions quant aux libertés fondamentales, dont l'article 22 et l'instauration d'une surveillance par les drones et le report centralisé des images des caméras avec un accès direct de la police.

Elle rappelle que le droit à l'information et le contrôle démocratique des institutions publiques passent aussi par la publication d'images relatives aux interventions de la police. C'est en ce sens que la majorité municipale combat ce projet de loi et c'est pourquoi son groupe votera ce vœu.

**Mme DUMOULIN** explique que ce vœu correspond à différents problèmes auxquels nous sommes socialement confrontés. Ce qui s'est passé le lundi 23 novembre scandalise car c'est en contradiction radicale avec des principes élémentaires de l'Humanité. Rien ne peut justifier de refuser les propositions de mise à l'abri formulées par la Ville. Rien ne peut justifier le désengagement massif de l'État en matière de solidarité. Rien ne peut justifier de se contenter de chasser des exilés hors des rues de Paris, comme si cela nuisait à l'esthétique de la ville. Rien ne peut rendre légitime l'usage disproportionné de la force par l'État.

Mais cette violence n'est pas un évènement isolé. On peut rappeler que dans le 10<sup>e</sup>, il a été fait usage d'une force disproportionnée à l'encontre des élèves du lycée Colbert le 3 novembre.

Elle souhaite alerter sur ce que collectivement nous faisons vivre à notre jeunesse. La façon dont se comporte l'État en matière d'usage de la force, de solidarité et de droits humains est de nature à profondément affecter la relation entre les citoyens et l'État. On peut se demander ce que pensent les jeunes citoyens qui atteignent leurs 18 ans ou avant et qui se voient dénier tout droit d'engagement politique par le ministère de l'Éducation nationale. Mme SCHERER a raison de souligner que l'article 24 n'est pas le seul en cause dans ce projet de loi. Que peuvent penser les jeunes en voyant qu'on donne la chasse aux personnes en exil, quand on s'en prend à des journalistes, à eux-mêmes ou à des personnes qui subissent aussi le racisme ? Que peuvent-ils penser sinon développer un sentiment aigu d'injustice et d'illégitimité de l'État ?

Les conséquences sociales peuvent être profondes et on peut se demander à quoi joue l'actuel gouvernement. Il est manifeste qu'à la tête de l'État on ne vise ni la paix sociale ni la solidarité. Il est tout aussi manifeste que la Préfecture de Paris en est la parfaite illustration. Il est grand temps que Paris change de préfet et il est urgent que le gouvernement change de cap.

**M. JOUSSELLIN** déclare qu'il est très important pour le Parti Communiste de parvenir à un vœu de la majorité sur les évènements de la place de la République. Quant à la loi « sécurité globale », c'est tout ce projet de loi qui doit être abandonné. Il faut rappeler que la Défenseure des Droits a souligné dans

son avis du 5 novembre que ce projet contient des risques considérables d'atteinte aux droits au respect de la vie privée, d'obstacle au contrôle des forces de police, de non-respect du principe de légalité des délits et des peines, d'atteinte aux libertés d'information et de communication, d'atteinte au principe constitutionnel d'égalité devant la loi, de nécessité des peines, de proportionnalité et d'individualisation des peines.

Il conclut en faisant partager une réflexion de l'avocat Henri Leclerc qui notait qu'autrefois on parlait de gardiens de la paix et aujourd'hui de forces de l'ordre.

**M. SIMONDON** confirme que ce vœu a été déposé par l'ensemble de la majorité municipale. Ce qui s'est passé place de la République est un nouvel épisode de la crise de l'accueil que connaît aussi le 10<sup>e</sup>. Il pense au rôle de Mme VERSINI durant la dernière mandature qui a organisé face à l'inaction de l'État un accueil des migrants en appliquant les principes d'humanité et de fraternité et en refusant ce déni de réalité qui voudrait qu'en maltraitant ceux qui sont là, on découragerait les autres de venir. Lundi dernier, il s'agissait de chasser ces personnes hors des frontières de la Ville de Paris. Ce qui a été vu, ce n'étaient pas des images inacceptables, mais des faits inacceptables illustrés par des images indispensables. Il faut des effectifs de police renforcés dans l'arrondissement, avec une pratique professionnelle dans un cadre déontologique indiscutable.

**M. FORT** ne votera pas à ce vœu. Il considère qu'il s'agit d'une mascarade qui permet de recréer un clivage gauche-droite et de brandir de fausses idées. Il n'y a pas eu d'évacuation de campement car il ne s'agissait pas techniquement d'un campement mais d'une tentative d'installation illégale. La police a fait respecter la loi.

On ne règle pas le problème des migrants par un campement place de la République. Pas non plus en orchestrant des coups de com' politiques comme le fait la gauche en utilisant des malheureux. Pas non plus en répandant des « *fake news* ». Il est faux que l'État se désengage et soit inactif. Il existe six centres d'hébergement en Île-de-France. Le dernier a été ouvert en janvier 2020. Le budget de l'intégration a augmenté de 200 millions en 2019. La loi de finances pour 2021 prévoit une augmentation de 370 millions de l'immigration. Lors de l'arrivée de migrants en 2015, la Mairie de Paris a souhaité en accueillir sans anticiper les difficultés à venir. Beaucoup de problèmes d'aujourd'hui prennent leur source dans l'attitude d'Anne Hidalgo en 2015. La gauche au pouvoir entre 2012 et 2017 n'a pas beaucoup mieux géré la question migratoire. C'est une question complexe, qui nécessite une vision à long terme, et pour être responsable politiquement, il ne faut pas faire des coups de com' politiques et répandre des « *fake news* ». Cette question sera réglée en se mettant tous autour de la table et en apportant des solutions qui sont des solutions responsables.

**Mme VERSINI** réagit à ce que dit M. FORT qui est totalement inacceptable et montre une totale méconnaissance de la question. Il n'a sans doute jamais été dans les campements du nord-est parisien comme elle y a été tant de fois elle-même. Elle parle en tant que co-fondatrice du SAMU Social de Paris et au nom de ce qu'elle a fait avec la Maire de Paris durant le mandat précédent.

La Ville n'a pas cherché à attirer les flux. Les personnes sont arrivées et les gouvernements successifs n'ont pas mis en place de véritable politique de l'accueil. Le nombre de places pour les demandeurs d'asile n'avait pas augmenté depuis de très nombreuses années. Le centre humanitaire de la Porte de la Chapelle puis le centre d'Ivry pour les femmes et familles avec enfants ont été créés. Elle s'est rendue en Allemagne pour apprendre comment faisaient les Allemands qui ont accueilli un million de personnes sans qu'il n'y ait jamais eu de campements de rue. Les gens ont été accueillis de façon digne. Lorsque les réfugiés sont arrivés, les Allemand ont tout ouvert pour les accueillir. Un centre humanitaire a été créé avec Emmaüs, qui a permis de réduire les problèmes. Lors du changement de

gouvernement, tout s'est effondré avec le gouvernement actuellement en place. Le centre humanitaire a dû fermer et a commencé une politique incessante de campements, avec pour seule politique de chasser les gens d'un endroit à l'autre. Elle raconte avoir été chercher des femmes enceintes dans les campements, des enfants qu'elle a mis à l'abri dans le gymnase Château d'Eau.

Elle reproche à M.FORT d'utiliser des éléments de langages qui lui ont été fournis. Elle trouve dommage qu'il se fasse le porte-parole d'un gouvernement qui a une politique aussi catastrophique en matière d'accueil et d'immigration et dont la loi asile et immigration est la totale illustration. On pourrait aussi parler des mineurs non accompagnés, de la façon dont ces jeunes sont utilisés et dont l'Aide Sociale à l'Enfance va être utilisée par ce gouvernement pour faire de la politique de lutte contre l'immigration. Elle déclare ne pas être fière de ce qu'elle voit.

**Mme CORDEBARD** ajoute que les éléments avancés par M. FORT quant à l'investissement de l'État sont partiels. L'augmentation d'un certain nombre d'actions d'intégration a fait l'objet d'une médiatisation et les associations concernées s'en sont réjouies. À côté de cela, des dé financements massifs de dispositifs d'accompagnement sont intervenus, notamment en faisant disparaître de très nombreux outils associatifs, en particulier du fait de la Région Île-de-France. Son actuelle présidente a supprimé les financements d'un très grand nombre d'associations ayant un rôle d'accompagnement des personnes en difficulté et des migrants en particulier. Seule une politique très volontariste d'accompagnement social, qui n'est portée que par la Ville, et l'ouverture massive de places d'hébergement peuvent résoudre cette crise qui s'éternise et qui n'est pas une « crise migratoire ».

Mme CORDEBARD propose de passer au vote concernant ce vœu.

*Le vœu est adopté à l'unanimité avec une abstention (M. FORT).*

**Mme CORDEBARD** n'est pas en mesure d'annoncer la date du prochain conseil d'arrondissement. Le prochain Conseil de Paris se déroulera les 15, 16 et 17 décembre. Elle souhaite une bonne fin d'année à tous et espère que lors du prochain conseil, tous pourront être réunis dans la même salle.

*La séance est levée à 23h30.*